



**HAL**  
open science

**Français des Antilles et français d'Amérique : les  
diatopismes de Joseph Zobel, auteur martiniquais (RLiR  
72 [2008], pp. 115-156)**

André Thibault

► **To cite this version:**

André Thibault. Français des Antilles et français d'Amérique : les diatopismes de Joseph Zobel, auteur martiniquais (RLiR 72 [2008], pp. 115-156). *Revue de linguistique romane*, 2008. hal-02568695

**HAL Id: hal-02568695**

**<https://hal.science/hal-02568695>**

Submitted on 10 May 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Français des antilles et français d'Amérique : les diatopismes de Joseph Zobel, auteur martiniquais<sup>1</sup>

## 1. Introduction

Le but de cet article est de contribuer à la reconstruction du français « populaire véhiculaire »<sup>2</sup> de l'époque coloniale (17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> s.) par le biais de l'approche comparative. Plus spécifiquement, il s'agira de relever les particularités lexicales d'un corpus littéraire antillais qui, peu connues dans le français écrit de France, sont bien attestées dans les français d'Amérique. Cette contribution s'inscrit dans le sillage de Vintila-Radulescu 1970, Chaudenson 1973, Poirier 1979 et Bollée 1987 ; tous ces auteurs ont bien montré le profit que la recherche peut tirer d'une comparaison entre créoles et « français des Îles » d'une part, et français d'Amérique d'autre part (pour une application de l'approche comparative au couple Québec – Suisse, v. Thibault 1996).

Les publications évoquées ci-dessus traitent toutefois essentiellement du Québec et de l'Océan Indien, les variétés de ces zones étant particulièrement bien étudiées. Une comparaison systématique entre les français d'Amérique (Québec, Acadie, Louisiane) et le continuum créole-français régional des Antilles reste à faire. La tâche est d'autant plus ardue que le français régional des Antilles est un parent pauvre de la recherche en francophonie : un seul petit dictionnaire, assez perfectible, lui a été consacré jusqu'à présent (Telchid 1997) ; quant au créole, on dispose d'un certain nombre de glossaires (Jourdain 1956, Faine 1974, Valdman 1981, Poulet *et al.* 1984, Tourneux / Barbotin 1990, Mondesir 1992, Barbotin 1995, Barthélémi 1995, Ludwig *et al.* 2002, Confiant 2007, etc.) et d'un atlas (Fattier 2000 pour Haïti), mais ils n'ont pas encore été dépouillés à grande échelle (comme ceux de l'Océan Indien dans le DECOI d'Annegret Bollée). Par conséquent, la prise en charge des données lexicales antillaises dans la lexicographie différentielle francophone reste lacunaire : si le DHFQ cite bel et bien à l'occasion des sources créoles (Faine 1974 y est mentionné, par exemple, s.v. *bombe* II), le DRF ne compte dans son impres-

---

<sup>1</sup> Nous aimerions remercier MM. Jean-Paul Chauveau, Pierre Rézeau et Robert Vézina, dont la relecture attentive nous a permis d'améliorer une première version de cet article.

<sup>2</sup> Selon la terminologie proposée par Canac-Marquis / Poirier 2005, 535.

sionnante bibliographie que Jourdain 1956 (cité une seule fois, s.v. *Michel Morin* ; on aurait pu en tenir compte également s.v. *bourg*, par exemple).

C'est dans le but de remédier à cette lacune que nous avons entrepris (v. Thibault / Drouin, à paraître) l'élaboration d'une banque de données textuelles de littérature antillaise, à l'imitation de Frantext, Québétext ou Suistext, qui dans une première étape est consacrée à l'œuvre en prose de Joseph Zobel (Rivière-Salée, Martinique, 1915-Alès, 2006). Voici le détail du corpus :

*Les Jours immobiles*, Fort-de-France, Imprimerie officielle, 1946. 217 pages.

*Diab'-la*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1947. 175 pages.

*La Rue Cases-Nègres*, Paris, Froissart, 1950. 314 pages.

*La Fête à Paris*, Paris, La Table ronde, 1953. 257 pages.

*Le Soleil partagé*, Paris, Présence africaine, 1964. 208 pages.

*Laghia de la mort*, Paris, Présence africaine, 1978. 111 pages.

*Les Mains pleines d'oiseaux*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1978. 157 pages.

*Quand la neige aura fondu*, Paris, Éditions caribéennes, 1979. 145 pages.

*Et si la mer n'était pas bleue : nouvelles*, Paris, Éditions caribéennes, 1982. 88 pages.

*Mas Badara*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1983. 150 pages.

*Gertal : et autres nouvelles*, Matoury (Guyane), Ibis rouge éditions, 2002. 222 pages.

Le tout réunit 2044 pages. La numérisation favorise une exploitation maximale du corpus et permet entre autres l'étude statistique des régionalismes de fréquence (v. Thibault 2007), mais le texte a également fait l'objet d'un dépouillement manuel exhaustif. Des glossaires d'ouvrages sont prévus (v. entre autres Thibault, à paraître ; plus de 500 lexies offrent un intérêt diatopique), mais la présente contribution a pour but de dresser l'inventaire des correspondances entre les diatopismes de la langue de Zobel et ceux des français d'Amérique, afin d'obtenir du français colonial un portrait plus précis. Près d'une cinquantaine de types lexicaux ont été relevés ; plusieurs d'entre eux ne figurent pas dans les articles de nos prédécesseurs, d'où l'intérêt de cette étude. Nous les avons regroupés en trois catégories : 1) spécialisations communes remontant à l'époque coloniale (topographie ; autres) ; 2) héritages communs de France (diatopismes ; diastratismes) ; convergences plus récentes (archaïsmes ; régionalismes de fréquence ; régionalismes négatifs).

Avant de passer à l'analyse des types lexicaux, nous aimerions apporter une dernière précision : la présence d'un emploi sous la plume de Zobel ne signifie pas qu'il appartienne nécessairement au français régional des Antilles sous sa forme orale spontanée. Zobel peut très bien avoir fait des transferts du créole à la langue écrite littéraire sans se soucier de reproduire fidèlement les usages oraux qui caractérisent la diglossie antillaise. Dans notre optique historique, cela ne change rien à la valeur de ces témoignages lexicaux ; quant à notre approche textuelle, elle a pour objet d'étude le français littéraire des Antilles, et non le français oral spontané parlé par les Antillais. L'étude de ce dernier devrait se faire à partir de corpus oraux soigneusement transcrits.

## 2. Spécialisations communes remontant à l'époque coloniale

Un premier contingent de lexèmes regroupe des spécialisations remontant à l'époque coloniale, et qui doivent avoir connu une assez large diffusion dans le discours des colons si l'on en juge par leur présence au Québec et dans les Antilles (voire, pour plusieurs d'entre eux, dans l'Océan Indien ; ils appartiennent souvent à ce que Robert Chaudenson appelle les « mots des îles »).

### 2.1. Topographie, environnement physique

En contact avec leur nouvel environnement, les locuteurs semblent avoir privilégié certains mots pour désigner les particularités topographiques du monde qui les entourait : *coulée*, *hauts*, *islet* (*îlet*), *morne*, *savane*, *trace*, tous attestés de Québec jusqu'aux Antilles.

(a) Antilles *coulée* n. f. « vallée » (Telchid 1997, 51 ; « *coulée* en F.R.A. [= français régional antillais] » Confiant 2007, 714) ; Québec *coulée* n. f. « ravin » (GPFC 1930). Le même type lexical est aussi attesté dans des sources créoles, sous la graphie *koulé* (Tourneux / Barbotin 1990, 210 ; Barbotin 1995, 132-133 ; Ludwig *et al.* 2002, 184 ; Confiant 2007, 714) ; au Québec, il est documenté dp. 1866 dans fichierTLFQ (données lexicales, de première main), et dp. 1890 dans l'ILQ (données métalexicales, de seconde main). Aussi connu en Acadie, dans la vallée du Mississippi et en Louisiane (ILQ), il entre dans la composition de nombreux toponymes en Amérique du Nord. Bien que non attesté en français de France, ce type lexical est bien connu dans les parlers de l'Ouest (dp. 1608, v. FEW 2, II, 882a, COLARE I 2 a β), et à ce titre il pourrait également figurer ci-dessous, 3.1. (diatopismes).

Attestation antillaise : « Toute la savane clignote de petits papillons ronds et miroitants comme des pièces d'or, de gros papillons parés de coloris clairs, voletant en zigzags, en tourbillons, posés dans les buissons, sur les bêtes, ou heurtant leur vol fantasque contre les deux hommes qui descendent vers la **coulée**. » *Diab'-la*, 1947, p. 160.

Attestation québécoise : « De là nous avons traversé un petit lac d'un mile pour prendre le portage Mushomin Matshi Pakatagan. Son nom ne me rassurait pas, mais je ne l'ai pas trouvé aussi mauvais que je le pensais, il consistait à traverser une **coulée** élevée de 300 pieds et à la descendre, mais le chemin était large dans une bouleaunière. » Huguette Tremblay (éd.), *Journal des voyages de Louis Babel, 1866-1868*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1977, p. 27 (fichierTLFQ).

(b) Antilles (*les*) *hauts* n. m. pl. « région élevée de l'intérieur de l'île » ; Québec (*les*) *hauts* n. m. pl. « hautes terres, parties d'une région en pente éloignées de la plaine ; région qui est à distance éloignée du fleuve Saint-Laurent » (GPFC 1930). Cf. créole guad. *lé-ho* [n.] « partie haute de l'île » (Tourneux / Barbotin 1990). Att. dp. 1873 dans fichierTLFQ, et 1913 dans l'ILQ ; cf. encore Louisiane (*les*) *Hauts* n. m. pl. « (nom qu'on donne en

Louisiane aux états qui bordent le Haut-Mississippi) » (Ditchy 1932). Bien connu à la Réunion et aux Seychelles : v. Chaudenson 1974, 112 ; Beniamino 1996, 169-170 ; DECOI I,2, 195a. Des emplois apparentés apparaissent sporadiquement en français de référence (v. FEW 24, 370a, ALTUS I : « pl. “collines” (SSimon, Li ; Courier, Li ; Balzac, Rob ; Lar 1930-1948 ; ‘vieux ou dial.’ Rob 1956) ») ainsi qu’en français de Suisse romande (« *les hauts*, les hauteurs, les étages supérieurs de la montagne (SR) » Pierrehumbert 1926), mais dans les variétés de français d’outre-mer ce type lexical jouit d’une fréquence exceptionnelle.

Attestation antillaise : « C’était vers les deux heures du matin, et j’ai senti comme si je venais de rêver qu’il pleuvait dans **les hauts**, au Morne Laplaine, au Diamant, par là. » *Les Mains pleines d’oiseaux*, 1978, p. 65.

Attestation québécoise : « Les deux gars de Michel à Pierre partent de demain en quinze pour **les hauts**. On dit qu’il va se faire bien du bois, cet hiver, à Bytown [Ottawa], et qu’il y aura de l’argent à gagner. » Napoléon Legendre, « Le voyageur », dans *Album de La minerve*, Montréal, 13 mars 1873, p. 165 (fichierTLFQ).

(c) Antilles *ilet* n. m. « très petite île, îlot » (NPR 2008) ; Québec, Acadie *ilet* n. m. « îlot » Massignon 1962, 124. Très fréquent au fichierTLFQ, de 1613 à 2001. Correspond au créole antillais *lilèt* (Pouillet *et al.* 1984 ; Tourneux / Barbotin 1990 ; Confiant 2007, 882). Le mot est ancien en français mais semble avoir été toujours marginal ; v. FEW 4, 728b, INSULA I 1 a : « fr. *islet* (selten, 13. jh.-Trév 1752, Gohin), nfr. *ilet* (‘peu usité’ Trév 1771-Lar 1931), havr. PtAud. *ilet*, Jers. *islet*. » ; cf. encore le fém. : « Afr. *illette* “petite île” (12.-14. jh.), mfr. nfr. *islette* (16. jh.-Trév 1752) [...], nfr. *illette* (Trév 1771 ; 1859 [...]) ; ‘*îlot* est plus usité.’ Littré-Lar 1931) » (ibid.). Cf. encore Louisiane *islete* n. f. « petite île » chez Vaugine de Nuisement (v. 1765, Canac-Marquis / Rézeau 2005, 107). Derrière cette apparente marginalité se cache probablement une restriction diasystémique ; l’emploi privilégié de ce type lexical dans la langue des côtes ou dans celle des marins lui aura garanti une fortune exceptionnelle outre-mer. On le retrouve aussi avec des sens métaphoriques en Louisiane (Nouvelle-Orléans « pâté de maisons » Read 1931, Ditchy 1932 ; sens jadis attesté en métropole, cf. FEW 4, 729a : « Mfr. *islette* [f. “groupe de maisons entouré de 4 rues”] Chastell. Nfr. *ilet* (1772 ; Littré), norm. id. DT, Valognes *islet* DM. ») et à la Réunion (« plateau isolé par des ravins » ; v. Chaudenson 1974, 781-782, Beniamino 1996, 172 et DECOI I,2, 208b-209a).

Attestation antillaise (dans un toponyme) : « À présent c’était Zéphine qui accouchait les femmes du pays – du moins, celles qui, le moment venu, ne faisaient pas le voyage en canot jusqu’aux Trois-**îlets** pour aller accoucher à l’hôpital, selon la mode actuelle. » *Les Mains pleines d’oiseaux*, 1978, p. 128.

Attestations antillaises (comme appellatif) : « Les **îlets** de Martinique sont des écosystèmes fragiles. [...] Les 48 **îlets** entourant la Martinique, principalement au large de sa côte atlantique, constituent un patrimoine régional unique. » [www.insee.fr/fr/insee\\_regions/guyane/publi/AE63\\_art03.pdf](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/guyane/publi/AE63_art03.pdf) (consulté le 6 février 2008). – « On ne

croirait pas que dehors il y a grand soleil. Icitte, c'est goutte à goutte qu'il filtre, le soleil. J'écoute, je n'entends aucun bruit, on est comme sur un **îlet**, on est loin.» Jacques Roumain (auteur haïtien), *Gouverneurs de la rosée*, 1944, p. 116 (Frantext).

Attestation en Nouvelle-France : « N'ayant trouvé lieu plus propre que ceste Isle, nous commençâmes à faire une barricade sur un petit **islet** un peu separé de l'isle, qui servoit de platte-forme pour mettre nostre canon. » S. de Champlain, *Les Voyages du Sieur de Champlain, Xainctongois, capitaine ordinaire pour le Roy, en la marine*, dans *(Euvres de Champlain*, publiées par l'abbé C.-H. Laverdière, Québec, t. 3, 1870, p. 174-175 (fichierTLFQ).

Attestation québécoise : « Au large des **îlets**, de lentes fumées grises se déchiquetaient à la cime des arbres. » G. Guèvremont, *Marie-Didace*, 1947, cité dans Rogers 1977.

(d) *morne* n. m. « colline, montagne (principalement sur une île ou un littoral) » (TLF). Le mot apparaît à tort sans marque diatopique dans le TLF, qui donne 1640 comme première attestation et précise : « Mot du créole des Antilles qui s'est répandu ensuite aux créoles de la Réunion, d'Haïti et de la Martinique [*sic*], d'orig. incertaine (cf. FEW t. 21, p. 15a). » Il faudrait en fait préciser qu'il appartient au français des Antilles, du Canada (att. dp. 1866 dans fichierTLFQ ; cf. encore ALEC 673, p. 1, 2, 4, 109, 154 [Côte-Nord, Îles-de-la-Madeleine]) et de l'Océan Indien. Partout où il est employé, il entre dans la formation de nombreux toponymes. Son existence au Canada montre que, malgré ses origines tropicales, il devait faire partie de l'usage courant des voyageurs et des marins à l'époque coloniale. – Jourdain 1956, p. 5-6 (créole *mòne*) ; FEW 21, 15a ; Chaudenson 1974, 619 ; Poirier 1979, 408 ; Brasseur / Chauveau 1990, 462-463 ; Beniamino 1996, 206 ; Telchid 1997, 123 ; DECOI I,2, 329b-330a ; Confiant 2007, 991. – L'étymologie de Bloch / Wartburg, reprise timidement par TLF (« Peut-être issu, par altération, de l'esp. *morro* "monticule, rocher" ) mais non par FEW 21, pose des problèmes phonétiques qui restent à ce jour inexpliqués.

Attestation antillaise : « L'après-midi penchait lentement sur la mer, puisqu'ici le jour commence derrière le **morne**, apparaît sur le **morne**, descend le **morne** jusqu'à la mer sur laquelle il glisse à la suite du soleil, qui reste longtemps à vous regarder fixement en laissant bouger des couleurs tout autour, et cht ! n'y est plus. » *Les Mains pleines d'oiseaux*, 1978, p. 69.

Attestation québécoise : « De chaque bord de la rivière s'élevaient des rochers très escarpés. Ce sont ces **mornes**, vus de si loin en pleine mer, qui font connaître la proximité de Mingan et que les navigateurs appellent les **mornes** de la rivière St Jean. » Huguette Tremblay (éd.), *Journal des voyages de Louis Babel, 1866-1868*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1977, p. 25 (fichierTLFQ).

(e) Antilles *savane* n. f. « pré, espace herbeux et découvert » (Telchid 1997, 159 ; v. encore Poulet *et al.* 1984, Tourneux / Barbotin 1990 et Confiant 2007 pour des att. créoles) ; Québec *savane* n. f. « terrain marécageux où les mousses sont abondantes et les arbres rares » (TLF ; att. dp. 1888 dans l'ILQ, présent dans tous les français d'Amérique, comme appellatif et dans la

toponymie ; att. dp. 1701 en Acadie, v. Massignon 1962 ; att. dp. env. 1691 dans fichierTLFQ). En fait, il semble que le sème commun à ces emplois soit celui de /+ pauvre en arbres/, indépendamment de la raison pour laquelle les terrains concernés ont une végétation clairsemée : au Québec, les terrains sans arbres le sont par excès d'humidité, ce qui n'est pas nécessairement le cas dans les Antilles, tout comme en Louisiane et dans l'Océan Indien : « Louis. "pâturage enclos, près de la ferme ; terres non cultivées temporairement et qui servent de pâturage" (seit anfang 19. jh.). » (FEW 20, 85a, ZAVANA) ; créole réunionnais [*savan*] « cour autour de la maison » Chaudenson 1974, 920 ; fr. réunionnais *savane* « étendue couverte d'herbe (peu entretenue) autour d'une construction » Beniamino 1996 ; DECOI I.3, 202ab (incomplet). V. encore Littré, Hazaël-Massieux 1978, 109 et Poirier 1979, 403. En français de France, le mot évoque les vastes prairies sauvages du continent africain ; dans le français des colons d'outre-mer, il semble s'être employé pour désigner tout terrain relativement pauvre en arbres (par rapport à une forêt ou à une jungle très denses), d'où les spécialisations de sens actuelles.

Attestation antillaise : « Le tout s'appelle ici Petit-Morne. Il y a de grands arbres, des huppés de cocotiers, des allées de palmiers, une rivière musant dans l'herbe d'une **savane**. Et tout cela est beau. » *La Rue Cases-Nègres*, 1950, p. 24.

Attestation en Nouvelle-France : « [...] les profondeurs des bois y sont mêlées de toutes espèces entrecoupées de **Savannes** et pays marescageux ou il y avait autrefois des castors et orignaux en quantité. » 1712, Gédéon de Catalogne, « Mémoire de Gédéon de Catalogne sur les plans des seigneuries et habitations des gouvernements de Québec, les Trois-Rivières et Montréal », dans *Bulletin des recherches historiques*, Beauceville, vol. 21, n° 9, 1915, p. 290 (fichierTLFQ).

Attestation québécoise : « Sur la Côte-du-Sud, la tentative d'assainissement de la **savane** de Rivière-Ouelle, qui devait permettre la récupération, à des fins agricoles, de 16 hectares de terre argileuse, la régularisation du débit du bras Saint-Nicolas à Cap-Saint-Ignace et la réfection des aboiteaux de Kamouraska répondent à cette volonté de récupérer des sols [...]. » 1993, Alain Laberge (dir.), *Histoire de la Côte-du-Sud*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 400 (fichierTLFQ).

(f) Antilles *trace* n. f. « sentier » (Telchid 1997, 174) ; créole martiniquais *tras* « id. » (Confiant 2007, 1337) ; Québec *trace* n. f. « ornière dans les chemins d'hiver » ALEC 1070, Lavoie 171 ; « ornière dans les chemins d'été » Lavoie 173 ; « pistes d'animaux dans la neige » ALEC 1449 ; « sentier d'animaux sauvages » ALEC 1450\* ; « traces de pas laissées sur le sol ou la neige par les animaux de la forêt » Lavoie 750. Le sens de « chemin, voie » est attesté pendant plusieurs siècles en français (de GuernesSThomas à Boileau selon FEW 13, II, 144b, \*TRACTIARE 1 b) ; peut-être avons-nous simplement affaire ici à un archaïsme, avec spécialisation partielle pour l'emploi canadien renvoyant à la neige. Il est normal qu'un tel mot se soit bien implanté dans le monde colonial, où les chemins ne naquirent d'abord que de la trace du passage des habitants et de leurs bêtes ; mais cf. tout de même ces trois attestations dans des sources françaises contemporaines : « Au pied du mont

du Morvan s'étend une campagne de douces collines tapissées de pâturages, champs clos que traversent les "traces" [...]» (*Pays et Gens de France*, n° 8, Nièvre, 1981, p. 3b); «À Lacaune [Tarn], elle [la neige] tombait chaque année. Victorine, toute petite, trotta dans les chemins qu'on traçait dans les rues et de maison à maison. Plus tard, elle prit elle-même la pelle pour "faire trace".» (Marie Rouanet, *Il a neigé cette nuit*, 1997, p. 118)<sup>3</sup>; «La neige est là. Lorsqu'elle est tombée, il faut chaque matin faire à la pelle la trace dans les congères amassées par la bise [...]» (Isère, v. Chauveau 2007, 251-252).

Attestation antillaise : « Nous revenons alors sur tout ce que nous avons parcouru. Si amère est notre contrariété, que nous ne jetons même pas les yeux sur les goyaviers qui bordent le chemin. On sait d'ailleurs, par expérience, que les buissons en bordure des "traces" ne gardent jamais leurs fruits. » *La Rue Cases-Nègres*, 1950, p. 28.

Attestation québécoise : « Les instruments de transport dépendaient évidemment de l'état des neiges; le Canada laurentien est caractérisé par des neiges épaisses, humides et molles, peu favorables à la circulation. Le traîneau, surtout s'il est un peu lourd et s'il est tiré par un cheval, a besoin d'une neige bien tassée, sous peine de s'enliser, cheval autant que voiture; il faut donc *tenir une trace*, c'est-à-dire une neige dure; chaque fois qu'une nouvelle neige tombe, il faut la durcir et *faire la trace*. Même pour le traîneau à chiens, quand la neige est récente, le conducteur doit se mettre en tête pour *battre le chemin* avec ses *raquettes*: *battre les chemins*, *faire ou lever la trace*, deux expressions typiques du Canada qui marquent le souci constant de l'habitant: rompre le siège de l'hiver, se rattacher au reste du monde; après de fortes *poudreries*, on peut demeurer plusieurs jours sans communication, perdu au fond d'un *rang*. Quel effort pour maintenir la route ouverte! » P. Deffontaines, *L'homme et l'hiver au Canada*, Paris / Québec, Gallimard / Éditions universitaires Laval, 1957, p. 145-146 (fichierTLFQ).

## 2.2. Autres

Il n'y a pas que la topographie qui ait donné lieu à de nouvelles appellations ou à des évolutions sémantiques dans le monde colonial: on trouve un certain nombre de types lexicaux innovateurs à différents points de vue dans d'autres domaines, en particulier dans la sphère domestique.

(a) créole martiniquais *bôm'* n. « bidon ou bonbonne de fer-blanc ayant contenu des liquides tels que pétrole ou huile, et qui servent, à la campagne surtout, de récipients de transport » Jourdain 1956, p. 85 et n. 2; « bidon de fer-blanc » Barbotin 1995, 48; « bonbonne » Ludwig *et al.* 2002, 80; « boîte en métal » Confiant 2007, 222-223; Québec *bombe* n. f. « bouilloire; son contenu » (dp. 1766, DHFQ); ce sens est aussi connu en Acadie (Massignon 1962) et en Louisiane (Ditchy 1932 pour le français cadjin; Valdman *et al.* 1998 pour le créole). Le DHFQ (et Bollée 1987, p. 324) avait déjà noté que le mot est attesté en créole haïtien (« en créole, une bouilloire s'appelle *bônme* » Faine

<sup>3</sup> Attestations aimablement communiquées par Pierre Rézeau.



1974 cité dans DHFQ), mais la présence du type lexical dans les Antilles (avec un sens différent certes, mais très proche : sèmes /+ contenant/ et /+ en métal/) est révélatrice d'une vitalité certaine, dans la région, à l'époque coloniale. Le DHFQ invite à le mettre « en rapport avec *bombe* “ vase sphérique en verre ” qui avait cours en français du XVIII<sup>e</sup> s. », mais on ne saurait négliger d'évoquer le sens de « boule de fer creuse plus ou moins grosse, qu'on remplit de poudre, et qu'on met dans un mortier [etc.] » (Académie 1798). Les anciennes bouilloires avaient souvent une forme semi-sphérique, d'où l'emploi d'un mot désignant une boule de fer creuse pour y référer.

Attestations antillaises : « Enfin, la Vierge, je ne crois pas qu'une personne puisse prendre l'odeur d'une soupe comme ça sans avoir l'envie d'en manger une pleine **bombe**. » *Les Jours immobiles*, 1946, p. 185 ; « Demain matin, une grappe de cocos à cueillir pour le maît' d'école, et puis une **bombe** de toulou-lous à prendre pour Man Mano. » *Diab'-la*, 1947, p. 69.

Attestation québécoise : « La “ **bombe** ” ronronne, sur le plus haut fourneau, près du tuyau, et laisse échapper par son bec étroit et recourbé un mince filet de vapeur blanche. » 1923, DHFQ.

b) Antilles *carreau* n. m. « morceau (de légume coupé) » ; sens absent de toutes les sources consultées (Jourdain 1956 ; Pouillet *et al.* 1984 ; Tourneux / Barbotin 1990 ; Barbotin 1995 ; Telchid 1997 ; Ludwig *et al.* 2002 ; Confiant 2007), mais documenté à deux reprises chez Zobel :

« Mais aussitôt, brisant sa torpeur, la voilà qui s'affaire, retirant de son panier un fruit-à-pain qu'elle coupe en quartiers, épiluchant chaque quartier qu'elle coupe en deux “ **carreaux** ”. » *La Rue Cases-Nègres*, 1950, p. 17.

« Trois “ **carreaux** ” de fruits-à-pain m'emplissent à me faire éclater ; et c'est à peine si j'ai assez de souffle pour répondre d'une voix distincte : – Oui, m'man. » *La Rue Cases-Nègres*, 1950, p. 17.

Emploi mal attesté dans les sources secondaires au Québec ; mais cf. DUF 1997 : « (Québec) *Couper des patates en carreaux* ». Pour désigner un objet vaguement cubique, on trouve aussi en français québécois *carreau de lard*, beaucoup mieux attesté (dp. 1918, ILQ).

(c) Antilles *dalot* n. m. « caniveau » (Telchid 1997, 56) ; créole antillais *dalo* n. « id. » (Tourneux / Barbotin 1990, 88 ; Barbotin 1995, 67 ; Ludwig *et al.* 2002, 97 ; Confiant 2007, 300-301) ; Québec, Acadie *dalot* n. m. « tuyau ou canal d'écoulement », etc.<sup>4</sup> (dp. 1867, ILQ). La convergence a été signalée par Bollée

<sup>4</sup> Le mot peut désigner la gouttière ou le tuyau de descente de celle-ci, mais à l'étable, il se réfère aux caniveaux servant à recueillir et à écouler le lisier (sens à partir duquel on emploie aujourd'hui le mot métaphoriquement pour renvoyer aux rigoles latérales d'une allée dans un jeu de quilles, en particulier dans la locution verbale *faire un dalot* « envoyer par maladresse la boule dans les rigoles latérales, sans réussir à abattre aucune quille » ; cet emploi, qui vient spontanément à tous les locuteurs de franco-québécois interrogés, ne figure dans aucune des sources consultées). Enfin, on connaît encore bien aujourd'hui la locution verbale *se rincer le dalot*

1987, 325 (v. encore DECOI I,1, 341, où le sens de « gouttière » est donné pour Maurice et les Seychelles). On consultera FEW 15, II, 50a pour le riche bloc des attestations de ce type lexical, qui se caractérisent par deux types de restrictions diasystémiques : d'abord diastratique (dans le français des dictionnaires, le mot n'apparaît que comme terme de spécialité : marine, teinturerie, papeterie, voirie), puis diatopique (ce type lexical est présent avec des sens apparentés dans plusieurs parlers de l'Ouest, avec comme noyau sémantique celui d'/artefact servant à l'écoulement des eaux/). Outre-mer, le type lexical est sorti des marges pour devenir un mot d'usage courant, peut-être en raison de l'effet conjugué du parler marin et des usages linguistiques de l'Ouest.

Attestation antillaise : « Un après-midi resplendissant qui, à une matinée que trois ou quatre averse, à peine espacées par d'étroites embellies, avaient trempée au point de faire déborder les **dalots**, jusqu'à l'heure où l'école suspendait son bourdonnement et sa clameur pour que les enfants puissent aller manger le repas de légumes et de morue salée que leur avait préparé leur maman avant d'aller aux champs – les champs de canne à sucre du béké – ou à l'usine, l'usine à sucre du béké. » *Gertal*, 2002, p. 59.

Attestation québécoise (I) : « Déjà le bruit de la chute se fait entendre. Et soudain se montre le moulin. Une solide digue de bois retient l'eau en amont ; mais un **dalot** l'amène en partie vers la grande roue. » J. Provencher, *C'était l'hiver : la vie rurale traditionnelle dans la vallée du Saint-Laurent*, 1986, p. 74 (fichierTLFQ).

Attestation québécoise (II ; sur le sens, v. n. 2) : « Pour beaucoup cependant, le meilleur lieu d'aisance restait le **dalot** de l'étable. » J. Provencher, J. Blanchet, *C'était le printemps : la vie rurale traditionnelle dans la vallée du Saint-Laurent*, 1980, p. 76 (fichierTLFQ).

(d) *habitant* n. m. « paysan, cultivateur » mais aussi « plouc, rustre ». Exemple type d'innovation coloniale : « *habitant* [n. m.] “ particulier auquel le souverain a accordé des terres à défricher et à planter dans les colonies ” (1654-Trév 1771, Du Tertre, Hist. Gén. des Isles de Christophe, de la Guadeloupe, etc. 235) » (FEW 4, 369a, HABITARE I 1 a), mais déjà attesté en 1640 dans Canac-Marquis / Rézeau 2005, 105, en référence à la Martinique ; cf. encore Halford 1994, 271-272. Général au Québec (v. ILQ) mais n'a guère cours en Acadie (où l'on dit plutôt *fermier*, Massignon 1962, 353-354) ; usité toutefois en Louisiane (Ditchy 1932 pour le français cadjin ; Valdman *et al.* 1998 s.v. *abitan* pour le créole). Pour les Antilles, cf. *zhabitants* n. pl. « blancs de la campagne » Jourdain 1956, 231 ; *zabitan* n. « paysan, cultivateur » (Ludwig *et al.* 2002, 337) ; Haïti *habitant* n. « paysan cultivateur ; en général, homme de la campagne » (Faine 1974, 243). Pour l'Océan Indien, cf. DECOI I,2, 189. – Poirier 1978, 408-409 et n. 1 a commenté l'apparition du sens de « paysan, cultivateur », remarquant que sa présence à la Réunion (v. Chaudenson 1974, 599) démontrait qu'il ne pouvait s'agir d'un néologisme sémantique particulier à la Nouvelle-France.

---

« absorber une boisson (en particulier de l'alcool) en grande quantité » (ILQ ; fichierTLFQ).

Ce qui a moins retenu l'attention jusqu'ici, c'est l'apparition d'une connotation fortement péjorative, devenue dominante en français québécois de nos jours (on n'oserait définitivement plus employer le mot pour désigner un paysan de façon neutre) et qui jouit d'une très grande extension : au Québec, « Ironiquement, *habitant* a le sens de rustre : Espèce d'*habitant*, va ! ; – Ne fais pas l'*habitant*. » (GPFC 1930 ; valeur péjorative confirmée dans Juneau / Poirier 1973, 126-127, et documentée pour la première fois en 1818<sup>5</sup>, ILQ) ; en créole réunionnais, « le mot a souvent une valeur péjorative [...] dans la bouche d'un citadin » (Chaudenson 1974, 599) ; en créole martiniquais, *zabitan* peut être synonyme de *bitako*, c'est-à-dire « campagnard, bouseux » (Confiant 2007, 200 et 1403) ; enfin, chez Zobel, cf. ce passage où l'on relève un précieux discours métalinguistique :

« Ciel ! Joséphine avait la voix la plus rude que j'eusse entendu sortir de la gorge d'une jeune personne. Et cet accent cahoteux, heurté de ceux que nous autres villageois appelons "les **habitants**", et qui fait que leur parler n'a pas nos inflexions ! » *Le Soleil Partagé*, 1964, p. 98.

(e) Antilles *linge* n. m. (collectif) « vêtements » (Hazaël-Massieux 1978, 109 ; Telchid 1997, 108), Québec id. (dp. Dionne 1909, 644 s.v. *traîne* ; v. encore Rézeau 1987, 248) ; cf. créole antillais *changé linge* loc. verb. « changer de vêtements » (Jourdain 1954, 102), *linge* n. « les habits quels qu'ils soient » (Jourdain 1954, 104), *lenj* n. « habit, vêtement » (Tourneux / Barbotin 1990, 237 ; Barbotin 1995, 143 ; Ludwig *et al.* 2002, 206 ; Confiant 2007, 860), créole louis. id. (Valdman *et al.* 1998, 281), créoles de l'Océan Indien *lèz* n. « vêtements » (Chaudenson 1974, 790-791 ; DECOI I,2, 255-256). Nous avons rangé ce type lexical parmi les innovations du français colonial (il s'agit plus précisément d'une extension sémantique, tous les vêtements n'étant pas nécessairement faits de lin) car ce sens n'est pas attesté dans les sources de français ni de patois de l'espace galloroman : on ne peut pas dire en effet que « afr. *lainge* "chemise" EnfGuill, mfr. *linges* pl. "linge de corps" (1348 ; 1560-1629, SatCh 47 ; Hav), nfr. *linge* "chemise" Delv 1867, Canc. *en linge et nin chausse* "en chemise et nu-pieds" » (FEW 5, 357a, LINEUS) illustrent le sens collectif et général de « vêtements (quels qu'ils soient) ». Les trois acceptions dominantes du mot, en français de France, s'actualisent dans les syntagmes suivants : *linge de corps* (sous-vêtements) ; *linge de table* (nappes, etc.) ; *linge de lit* (draps, etc.). En franco-québécois, *linge* est vraiment le mot le plus banal et le plus courant à l'oral pour désigner des vêtements ; l'équivalent populaire *fringue(s)*, d'un emploi si courant en France, ne fait pas partie de l'usage traditionnel québécois.

Attestations antillaises : « Je préférerais l'école aussi, objecte Soun, mais j'ai pas de **linge**... » *Diab'-la*, 1947, p. 70 ; « Et puis quand elle va travailler, elle va acheter le **linge** pour m'envoyer à l'école, avec un joli porte-plume, avec une plume sergent-major toute neuve, avec un buvard rose de chez Man Mano. » Id., p. 71.

<sup>5</sup> Anonyme, « Un solitaire, n° 3 », dans *L'Aurore*, Montréal, 5 déc. 1818, p. 2.

Attestation québécoise : « Elle en a taillé et cousu tout un coup ma mère, dans ces vieux vêtements qu'elle remettait à neuf. À neuf... enfin, à cet âge, la mode, t'as ça un peu loin. Du moment que t'as du **linge** sur le dos pour t'empêcher de geler en hiver, la mode tu t'en fous. » Paul E. Jean, *En face de la boulangerie : une enfance heureuse à Québec dans les années quarante*, Outremont, Les Éditions Carte Blanche, 2000, p. 75 (fichierTLFQ).

(f) Antilles *maudit* n. m. « salaud » (v. att. de Zobel ci-dessous), *petit maudit* loc. nom. m. « petit chenapan » (v. att. de Zobel ci-dessous) ; Québec *maudit* n. m. « salaud » (dp. 1882, fichierTLFQ), *petit maudit* loc. nom. m. « petit chenapan (apostrophe hypocoristique) » (dp. GPFC 1930). En créole antillais, *modi* est aussi attesté avec le sens de « salaud », mais également dans des emplois par antiphrase (« mignon » en parlant d'un bébé, et « satané, sacré, fameux » ; ce dernier aussi att. en franco-québécois, v. att. ci-dessous), v. Tourneux / Barbotin 1990, 277. Cf. encore créole louis. *modi* adj. « maudit, sacré » (Valdman *et al.* 1998, 314) et créoles de l'Océan Indien id. (DECOI I,2, 303). L'adjectif *maudit* est évidemment connu en français de France avec les sens de « méprisable ; détestable, exécration » et en particulier « très mauvais, dont on se plaint avec amertume ou colère » lorsqu'il est antéposé (TLF), mais il a alors une connotation vaguement littéraire qui est totalement absente de son usage outre-Atlantique ; quant à son emploi comme substantif, il n'est guère connu en France que pour se référer au démon, ou à un individu damné, condamné à l'enfer, dans des contextes religieux.

Attestations antillaises : « Tas de **maudits** : vous ne venez pas me voir là-haut, vous m'abandonnez et maintenant vous dites : ' Voici Cocotte '. Ah ! vous croyez que j'étais morte ? » *Les Jours immobiles*, 1946, p. 32 ; « Eh bé ! cé vous qui êtes là, mes enfants ! Je vous ai pris pour ces **maudits** qui ne s'occupent même pas de moi, qui ne viennent même pas me voir, alors que je les aime plus que leurs propres mamans. » *Ibid.*, p. 34 ; « **Petit maudit**, s'écrie m'man Tine ! Tu trouves pas qu'on est déjà assez misérable comme ça pour que tu fasses le signe de la croix à l'envers ! » *La Rue Cases-Nègres*, 1950, p. 50.

Attestations québécoises : « Écoutez, espèce de **maudit**. Si vous avez envie de vous faire "garrocher", vous n'avez qu'à paraître à Montréal. » *Le Grogard*, Montréal, 25 février 1882, p. 2 ; « Toine, mon **maudit**, si t'as le malheur de parler d'ça, je t'étripe fret, entends-tu ? » L. Fréchette, *Contes*, Montréal, Fides, 1974 (1<sup>re</sup> éd. 1900), p. 147 ; « Je te remercie sacrament : c'est un **maudit** beau flag [= drapeau] ! » Gr. Gélinas, *Les fridolines, 1941 et 1942*, Montréal, Quinze, 1981, p. 215 ; « Laisse faire, mon **p'tit maudit**, quand ton père va arriver tu vas la prendre ta cuillère et en plus t'auras une fessée. » Paul E. Jean, *En face de la boulangerie : une enfance heureuse à Québec dans les années quarante*, Outremont, 2000, p. 78-79 (toutes les att. sont tirées du fichierTLFQ).

(g) créole antillais *tchimber* v. « tenir bon, s'accrocher ». Le mot est explicitement présenté comme créole chez Zobel :

« Et disant encore : "Toujours grimper." En tout cas, "**tchimber**". **Tchimber**, en créole, plus fort, plus volontaire que maintenir ! Et c'est depuis que Maurice Perrin m'a rencontré ici que tout cela revient. Et c'est depuis que j'évoque ma mère Délia, comme d'autres leurs Saints. Et, m'exauçant aussitôt, sa voix : "Toujours tête haute. Toujours **tchimber**, et puis, grimper." » *La fête à Paris*, 1953, p. 205.

Le type lexical est bien attesté dans de nombreuses sources créoles, avec des graphies diverses mais qui rendent toutes la palatalisation : Jourdain 1956, 52<sup>6</sup> ; Pouillet *et al.* 1984 s.v. *kenbé*, *kyenbé* ; Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *kenbé* ; Koch 1993 ; Valdman *et al.* 1998 s.v. *tyen*<sup>2</sup> ; Ludwig *et al.* 2002 s.v. *kenbé*, *kyenbé* ; Confiant 2007 s.v. *tjenbé*.

On trouve un type originaire de *tiens bon* en Louisiane (Neuman 1985, 193 ; Valdman *et al.* 1998, 472-473) et dans l'Océan Indien (Chaudenson 1974, 882 ; DECOI I,3, 268b-269a), mais les formes antillaises sont à rattacher à fr. québ. *tienbindre*, *quienbindre* v. tr., intr. « bien tenir, tenir bon » (GPFC 1930), formé de *tiendre* ou *quiendre* (GPFC 1930 ; changement de conjugaison bien attesté dans plusieurs parlers galloromans et en particulier dans l'Ouest, cf. FEW 13, I, 209b, TENERE I 1 c) et de *b(i)en*, à partir de l'emploi impératif *tiens b(i)en* ; cette création délocutive serait à classer auprès de Cancale *tienbondre* v. n. « tenir bon » (FEW 13, I, 214a, TENERE I 1 e), attestation à laquelle il faudrait ajouter aussi canad. *quienbondre* id. (GPFC 1930) et ses correspondants louisianais et réunionnais.

Le mot créole ne reflète toutefois pas la morphologie de l'infinitif du mot québécois (radical *quien* + adv. *ben* + désinence verbale *-dre*) mais provient directement de l'impératif *tiens b(i)en* sous la forme *quiens bé* (la palatalisation des dentales devant yod, systématique en créole martiniquais, était courante à l'époque coloniale, à Paris comme dans l'Ouest<sup>7</sup> ; *bé* pour *bien* est largement documenté dans les parlers d'oïl du sud-ouest, cf. ALF 131 ; Pignon 1960, 332 ; Mourain de Sourdeval 2003, 86). Le point commun entre le créole martiniquais et le français québécois réside dans la création d'un nouveau verbe à partir de la même locution de discours, qui devait donc être très fréquente à l'époque coloniale.

### 3. Héritages communs de France

Les innovations communes sont beaucoup moins nombreuses que les héritages communs. De nombreux types lexicaux bien connus au Québec et aux Antilles mais n'appartenant pas au registre neutre du français de référence s'expliquent comme des diatopismes<sup>8</sup> du français de France exportés outre-

<sup>6</sup> « *quimbé douèt'* = se tenir droit [d'un animé] » ; « *quimbé bien* = être solide [d'un inanimé] » ; « *quimbé douèt'* = tenir droit [d'un inanimé] ».

<sup>7</sup> Cf. Juneau 1972, 129 : « Rosset a relevé cette prononciation palatale dans le parler populaire de l'Ile de France au XVII<sup>e</sup> siècle [...]. De même, on la rencontre fréquemment dans les parlers du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Centre de la France. »

<sup>8</sup> Nous préférons parler de « diatopismes du français de France » plutôt que de « dialectalismes », terme que l'on relève normalement dans les typologies consacrées au français régional (cf. par ex. Poirier 1995, 39-40), car ce dernier terme semble ne renvoyer qu'aux diatopismes d'origine dialectale (les patoisismes), alors

mer, ce que l'on sait depuis longtemps ; nous avons également dégagé toutefois une nouvelle catégorie, que nous avons appelée « diastratismes de France », et qui réunit des mots dont la restriction diasystémique en français métropolitain semble relever davantage de l'axe diastratique que diatopique. Il s'agit de lexies attestées çà et là sur le territoire français (sans qu'il soit possible de dégager des aires cohérentes), à plusieurs époques, mais qui semblent avoir été toujours confinées à des registres très « bas » et dont la représentation lexicographique est lacunaire, alors que leur usage outre-mer est beaucoup plus fréquent et stylistiquement moins marqué. Cela est l'indice d'une fréquence relativement importante à l'époque coloniale dans le méconnu « français populaire véhiculaire » que l'on tente ici de mieux caractériser.

### 3.1. Diatopismes

C'est la catégorie la mieux représentée ; plusieurs des types lexicaux que nous allons passer en revue ci-dessous ont d'ailleurs eu droit à un article dans le *Dictionnaire des régionalismes de France*, mais le français des Antilles n'y est presque jamais évoqué (faute de sources). On ne sera pas étonné de voir que les diatopismes de l'Ouest sont sur-représentés (rappelons que nous ne traitons pas ici l'ensemble des diatopismes relevés chez Zobel, mais seulement ceux qui existent aussi dans le français des Québécois, dont les ancêtres étaient majoritairement issus du grand Ouest français).

(a) *amarrer* v. tr. « attacher » (Telchid 1997, 9 pour les Antilles) ; att. avec ce sens dp. 1609<sup>9</sup> ; v. encore DRF 2001 qui précise « côtes de Normandie, de Bretagne et de Vendée » ; Acadie (Massignon 1962, 433, 443, 634) ; Saint-Pierre et Miquelon (Brasseur / Chauveau 1990) ; Louisiane (Ditchy 1932 – français cadjin – et Valdman *et al.* 1998, 39 – créole) ; Océan Indien (DECOI I,1, 54-55).

En créole antillais, on relève plutôt la forme aphérésée *maré* (Tourneux / Barbotin 1990, 263 ; Barbotin 1995, 152 ; Ludwig *et al.* 2002, 223 ; Confiant 2007, 947). Le créole louisianais connaît trois types : *amare*, *mare*, *mar* (Valdman *et al.* 1998, 39).

Chez Zobel, le mot n'est attesté que dans son sens métaphorique, « ensorceler » (Telchid 1997 ; Confiant 2007) :

« Tu devrais essayer d'**amarrer** ta maman. Tu arraches une poignée de cabouillat là, dans la savane, et tu y fais autant de nœuds que la longueur des brins d'herbe le permet, et tu tiens ça bien fort dans ta main. Puis, lorsque ta maman arrive, tu marches vers elle

---

que de nombreux diatopismes du français de France n'entrent pas dans cette catégorie.

<sup>9</sup> « S'il y avait quelque coffre **amarré** (je veux user de ce mot de marinier) on l'entendait rouler [dans la tempête] faisant un beau sabbat » (M. Lescarbot, *Voyages en Acadie (1604-1607)*, éd. critique par M.-C. Pioffet, Presses de l'Université Laval (Québec), 2007, 159) ; attestation aimablement transmise par Pierre Rézeau.

pour lui dire bonsoir, et avant même de parler, tu laisses tomber le cabouillat derrière toi. Je t'assure que jamais plus tu seras battu. Ta maman pourra te disputer, juger, mais jamais elle ne portera la main contre toi. Elle sera liée tout bonnement. » *La Rue Cases-Nègres*, 1950, p. 38-39.

Au Canada, c'est essentiellement en français acadien que le mot survit :

« Pardon, ce sont des expressions à nous. Quand on a l'habitude de la mer, on sert les mots marins à toutes les sauces : on greye les femmes, on embarque sur une charge de foin, on **amarre** le sénateur à son comté. » A. Maillet, *Par derrière chez mon père : recueil de contes*, 1972, p. 10 (fichierTLFQ).

(b) Antilles *ayen* pron. ind. « rien ». Le mot apparaît chez Zobel dans un passage en discours direct où l'on peut juger qu'il constitue un xénisme créole :

« – Et qu'est-ce Man Mano t'a donné pour les feuilles ? / – **Ayen**. Elle m'a dit, après ! » *Diab'-la*, 1947, p. 69.

Il est bien attesté dans les sources créoles, tantôt avec chute du [r], tantôt avec nasalisation de la voyelle initiale, voire du yod : Faine 1974 (*âgniein*, *ariein*) ; Pouillet *et al.* 1984 (*ayen*, *angnen*) ; Tourneux / Barbotin 1990 (*ayen*) ; Valdman *et al.* 1998 (*aryen*, *anryen*) ; Confiant 2007 (*ayen*).

Le français nord-américain connaît ce type lexical sous la forme *arien* : Louisiane (dp. Ditchy 1932), Missouri (Dorrance 1935, 55), Détroit (Almazan 1977, 112), Québec (dp. 1978, ILQ ; déjà *erien* dans GPFC 1930), Terre-Neuve (Brasseur 1996, 301 ; Brasseur 2001). Voici une attestation québécoise récente, tirée du fichierTLFQ :

« T'as pas besoin d'frissonner d'même ! Y t'annoncent **arien** d'méchant. » *Macbeth de William Shakespeare*, traduit en québécois par Michel Garneau, Montréal, 1978, p. 21.

Poirier 1979, 407-408, n. 3 a déjà commenté cette forme, en réagissant à Chaudenson 1974, 685 (car les créoles de l'Océan Indien la connaissent aussi, v. DECOI I,3, 172) : « La pron. [aryē] “rien” ne nous paraît pas devoir s'expliquer par la tournure *ne... pas rien* (Ch. 685) ; l'*a* initial est sans doute une voyelle prothétique facilitant la pron. du groupe *r + yod* (cp. québ. [eryē] ou [erdžē], [aryē] ou [ardžē]). » C'est aussi le sentiment de Brasseur 2001 (sans renvoi à Poirier 1979).

Nous avons classé cette forme parmi les diatopismes importés de France car on relève Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) *arrien* dans FEW 10, 285b, RES I 1 b, donnée isolée mais à laquelle on ajoutera les nombreuses attestations du même type relevées pour le Pas-de-Calais dans ALF 1158 (et non reprises dans FEW).

(c) Antilles *bêtises* n. f. pl. « insultes » (Telchid 1997, 21 ; sens non attesté en créole dans les sources consultées), Québec id. (dp. 1866, fichierTLFQ, v. ci-dessous ; dp. Clapin 1894 dans l'ILQ).

Attestations antillaises : « – Tu te rappelles, reprit-il enfin, que je te disais que des fois, pour un oui, pour un non, Madame s'irrite contre moi et me sort des tas de **bêtises** ?

L'autre jour, parce que la voiture avait légèrement cahotée [*sic*], elle m'a crié : « Tu ne peux plus voir devant toi puisque tu n'as pas la tête à ton travail ; tu ne songes qu'à t'habiller comme un prince pour séduire les négresses. » » *La Rue Cases-Nègres*, 1950, p. 299 ; « – Mais oui, mon chère, je ne sais pas qu'est-ce qui arrive à missié : ce matin nous sortons de la Pointe – déjà je suis bien ennuyé de voir qu'il n'y a rien à faire avec le courant. Alors je rame tout posément. Alors missié jette un cri sur moi, et me traite de lambin, coco, muscle en toloman, et puis un tas de **bêtises**. Et ça fait plusieurs fois ces jours-ci qu'il est comme ça. Vraiment j'ai calculé pour lui dire de ne plus compter sur moi en débarquant. Je n'aime pas qu'on me traite comme ça. » *Les Jours immobiles*, 1946, p. 23.

Attestation québécoise : « [...] là-dessus mon père dit : [...] m'avez-vous fait entrer en dessein de me chanter des **bêtises** et de m'éjeuner ? » ANQ / Archives judiciaires, Cour d'appel du Québec, cause n° 46, 1886, Factum des intimés, Québec, p. 14 (fichierTLFQ).

Parmi les matériaux galloromans, on relève Cogles (Ille-et-Villaine) *betiz* « injures » dans FEW 1, 342a, BESTIA II 2, où l'on ajoutera Mayenne *bétiz* n. f. « injures, grossièretés », *dir dé bétiz a* « insulter » (Dottin 1899), hbret. *bétize* (n. f. souvent pl.) « bêtise, injure, insulte, obscénité, grossièreté » (Auffray 2007). Le français de l'Ouest (« entre Loire et Gironde ») connaît aussi le type, v. Rézeau 1984 : « **BETISE**, s. f. [betiz] *Souvent au pl.* Propos désobligeant, injure ; polissonnerie, propos scabreux. *Il m'a dit des grosses bêtises, mais j'ai préféré pas répondre.* **Étym.** Du fr. gén, p. restr. ; absent des dict. gén. Cf. FEW I, 342a sous *bestia*. » La fortune de ce mot outre-mer suggère qu'il existait déjà à l'époque coloniale, malgré l'absence d'attestations anciennes.

(d) Antilles *cabrouet* n. m. « charrette tractée par des mulets ou des bœufs » (Telchid 1997, 30 ; « *cabrouet* en F.R.A. [= français régional antillais] » Confiant 2007, 607 s.v. *kaboué* ; cf. encore pour le créole Tourneux / Barbotin 1990 s.v. *kabwèt*, Barbotin 1995 s.v. *kabrouèt*, Ludwig *et al.* 2002 s.v. *kab-wa/kabwèt*) ; v. encore Bollée 1987, 323 pour des matériaux haïtiens ; Québec *cabrouet* n. m. « charrette longue sans ridelles, à deux roues, qui sert au transport des tonneaux, des ballots » (GPFC 1930 ; att. dp. 1810, Viger, ILQ) ; Louisiane id. (Ditchy 1932). Ce type lexical a déjà été commenté dans Poirier 1979, 408 : « Le québ. *cabarrois* “ sorte de long camion à deux roues...” n'est pas issu de *gabare* (Ch. 768) mais est une pron. dialectale du fr. *cabrouet*, v. Juneau et Poirier *Meunier* 95 et 110-111 (classé parmi les mots d'origine inconnue par Wartburg, v. à ce sujet Juneau dans *RLiR* 38 1974 310). » Att. dp. av. 1738, v. TLF s.v. *cabrouet*, *cabarouet* ;<sup>10</sup> v. encore FEW 1, 375ab, \*BIROTIIUM 3. Le mot n'a vraisemblablement jamais appartenu au français général. Les seules attestations dialectales dans FEW 1 sont normandes : Bray (Seine-Maritime) et Val de Saire (Manche) ; la refonte de l'article \*BIROTIIUM

<sup>10</sup> J.-P. Chauveau nous signale qu'il est attesté indirectement par l'existence du dérivé frm. *cabrouëtier* m. « conducteur de la charrette des Antilles appelée *cabrouet* » (1719, Arveiller dans MéliDeloffre 711).



du FEW, à paraître sur le site de l'ATILF, montre toutefois que le type est aussi connu dans le Maine, l'Aunis, la Vendée, les Deux-Sèvres ainsi qu'en Charente-Maritime.

Attestation antillaise : « La plante des pieds me brûlait à force d'avoir été meurtrie par la terre que les roues des **cabrouets** avaient sillonnée après la pluie et qui s'était durcie au soleil, on aurait dit des tessons ; j'avais les mollets tour à tour endoloris et engourdis. » *Et si la mer n'était pas bleue : nouvelles*, 1982, p. 18.

Attestation québécoise : « Le secret de tout ceci était bien simple pourtant ; si le dimanche, qui suivit la fête au Bois, les farauds du Château Richer et de Saint Féréol, tout en pomponnant leurs chevaux et faisant leur tour de voiture, s'étaient adonnés à passer devant la porte de la modeste maison du père Couture, sise au pied d'une de ces jolies collines, qui passent au milieu du village de Sainte-Anne, ils auraient aperçu le **cabrouet** de Cyprien, dételé et remisé sous le hangard [*sic*]. » N.-H.-E. Faucher de Saint-Maurice, *L'Opinion publique*, Montréal, 15 février 1872, p. 82 (fichierTLFQ).

(e) créole antillais *gadé* v. tr. « regarder » (Jourdain 1956, 54 s.v. *gadé* ; Tourneux / Barbotin 1990, 145 s.v. *gadé* 2 ; Barbotin 1995, 99 s.v. *gardé* 2 ; Ludwig *et al.* 2002, 137 s.v. *gadé* ; Confiant 2007, 522 s.v. *gadé* 1), créole louisianais *garde*, *gard*, *gad*, *gar*, *gade* (Valdman *et al.* 1998, 177), français louisianais (cadjin) *ga !* v. tr. imp. prés. 2<sup>e</sup> p. s. « regarde ! » (dp. Ditchy 1932, 116), français québécois *garder* v. tr. « regarder » (dp. 1881, ILQ)<sup>11</sup>, français acadien *gárdé vwèr*, *gárdé wár*, *gárdé wèr* v. tr. imp. prés. 2<sup>e</sup> p. pl. « regardez donc » (Massignon 1962, 592, § 1498). Ce type lexical est bien attesté (v. FEW 17, 510a, \*WARDON I 1 a) en ancien français ainsi que dans plusieurs parlers galloromans, en particulier en Normandie et dans l'Ouest (mais aussi dans le français régional de Neuchâtel, v. Pierrehumbert 1926, 272 qui le marque 'vulg. ou enfant.'). Toutefois, son emploi semble restreint dans plusieurs régions à celui d'une formule interjective à valeur impérative ; cf. ci-dessus Ditchy et Massignon, et Île de Ré *garde !* « regarde » (v. FEW loc. cit.) ; il en va de même en franco-québécois, malgré les lemmatisations abusives des glossaires qui ne commentent pas cette restriction fonctionnelle. En créole, ce type lexical issu d'une formule injonctive (situation fréquente dans le contexte colonial qui a donné naissance aux créoles) est devenu un verbe à part entière.

Attestation antillaise : « Cela chante : « **Gadez chabine-là** » d'une voix râpeuse, usée par les aiguilles rouillées. » *Diab'-la*, 1947, p. 53.

(f) Antilles *gars* n. m. « fils » (v. ex. de Zobel ci-dessous), Québec id. dp. 1873, fichierTLFQ (v. ci-dessous). – Régionalisme de France, cf. DRF : « caractéristique du français d'une large zone du quart nord-ouest se prolongeant

<sup>11</sup> En fait, cette forme n'apparaît qu'à l'impératif en franco-québécois ; cf. les exemples suivants : « *Garde* ce que tu fais là. », « *Garde-moi pas, misérable !* » (Dionne 1909). Le sentiment linguistique des locuteurs natifs le perçoit comme une variante aphérésée de *r'garder* ou du type *argarder* (GPFC 1930), ce qui fait qu'il est introuvable dans la documentation écrite de première main (ø fichierTLFQ), où l'on trouve en revanche d'abondantes attestations de *r'garde*, *r'gardez*.

geant jusqu'à l'Allier et à la Bourgogne, [...] attesté dep. le 16<sup>e</sup> siècle chez Baif [...]. Il est passé dans les français d'Amérique, même si la glose ambiguë ("garçon") qui tient lieu de définition dans la plupart des dictionnaires, renseigne mal le lecteur ». Dans les sources créoles, on ne trouve que *gason* « fils » (Jourdain 1956, 116 s.v. *gaçon* ; Tourneux / Barbotin 1990, 147 ; Ludwig *et al.* 2002, 138) ; de même dans l'Océan Indien (DECOI I,2, 145-146). Le mot est toutefois très bien attesté chez Zobel.

Attestation antillaise : « Son plaisir est de servir son **gars** et de le regarder manger. Elle a peut-être même le sentiment que c'est, avant tout, de son devoir. » *Les Mains pleines d'oiseaux*, 1978, p. 10.

Attestation québécoise : « Les deux **gars** de Michel à Pierre partent de demain en quinze pour les hauts. » Napoléon Legendre, *Album de La Minerve*, Montréal, 13 mars 1873, p. 165 (fichierTLFQ).

(g) Antilles *quitter* v. tr. « laisser (qn ou qch dans un certain état ou à un certain endroit) » (v. att. de Zobel ci-dessous), Québec id. (dp. 1743-1744, Potier, Halford 1994, 20 et 291<sup>12</sup> ; aujourd'hui désuet), Saint-Pierre et Miquelon id. (Brasseur / Chauveau 1990 s.v. *quitter* 1)<sup>13</sup>, Terre-Neuve id. (Brasseur 2001, 382 s.v. *quitter* I)<sup>14</sup>. En créole antillais, cf. *kité* v. tr. « laisser » (Aub-Büscher 1970, 369 ; Tourneux / Barbotin 1990, 191), « laisser tranquille » (Barbotin 1995, 124), v. intr. « partir » (ibid.), v. tr. « laisser ; abandonner » (Ludwig *et al.* 2002, 172 ; Confiant 2007, 659) ; en créole louisianais, cf. *nou kite manje-la an lataab* « we left the food on the table » Valdman *et al.* 1998, 231 ; pour les créoles de l'Océan Indien, v. Chaudenson 1974, 729 et DECOI I,3, 127-128. En français régional de France, le mot est attesté dans des emplois identiques<sup>15</sup> ou apparentés dans deux aires latérales très éloignées l'une de l'autre, l'extrémité sud-orientale du pays (sud de la Provence, Languedoc) d'une part et la Normandie d'autre part (DRF, 852-854). Comme le rappelle cet ouvrage, les dictionnaires de langue générale marquent le sens de « laisser, abandonner » comme 'class.' (GLLF), 'vieilli' (TLF), 'vieilli ou littér.' (Rob 1985) ; cf. encore « mfr. nfr. *quitter* qch à qn "abandonner, céder qch, renoncer à" (seit 16. jh. ; im 19. jh. nur noch archaismus, so PLCourier) » (FEW 2, 1474a, QUIETUS I 2 a), d'ailleurs antidaté par TLF qui donne « ca 1175 *quitter* qqc. à qqn 'laisser, céder quelque chose à quelqu'un, lui abandonner' *Chronique Ducs Normandie* ». Toutefois, l'emploi précis dont il est question ci-dessus, « laisser (qn ou qch dans un certain

<sup>12</sup> « Quitte la [*sic*] cette roche : laisse la cette pierre ».

<sup>13</sup> Par exemple, « Ils quittent la gueule ouverte » (ex. 2), et « T'as quitté la porte ouverte » (ex. 3).

<sup>14</sup> Par exemple, « [à propos de poisson] Je quitte la tête dessus, i l'achetont de même asteure » (ex. 3).

<sup>15</sup> La structure « laisser (qn ou qch dans un certain état ou à un certain endroit) » est illustrée par deux exemples dans le DRF : « il quitta la soupe au bord du poêle » (ex. 1) et « je quittais le pain et la viande sur la table » (ex. 2).

état ou à un certain endroit) », ne se trouve pas explicitement dans FEW ni dans TLF (peut-être simplement en raison du caractère trop sommaire de l'analyse actantielle proposée par ces ouvrages dans leurs définitions), ni du reste dans Godefroy, Godefroy Complément et Huguet (où le sens dominant est celui de « céder (qch à qn) »), et semble avoir été toujours affecté d'une restriction diatopique.

Attestation antillaise : « Seulement, sache bien que c'est toi qui es parti, et que tu m'as **quittée** seule ici, ce soir. » *Les Jours immobiles*, 1946, p. 190.

Attestation acadienne : « C'était plein d'Allemands, là-dedans, du monde qu'était pas de notre bôrd. Ils les avont pognés et jetés en prison. Y en a qu'avont dit que c'était une boune affaire, qu'il fallit pas **quitter** les méchants lousse [= en liberté] et nuire au monde. » A. Maillet, *La Sagouine*, 1974, p. 62 (fichierTLFQ).

Attestation (métalinguistique) québécoise : « *Quitter* des outils à la pluie. » GPFC 1930.

(h) Antilles *roche* n. f. « pierre, caillou » (Telchid 1997, 155), Québec id. (dp. 1743-1744, Potier<sup>16</sup>, Halford 1994, 20 et 296) ; largement attesté dans les autres français d'Amérique (v. Massignon 1962, 117 ; Brasseur / Chauveau 1990, 604 ; Brasseur 2001, 400), à l'exception notable de la Louisiane (ø Ditchy, Valdman *et al.* 1998). Cf. encore créole antillais *roche* n. « pierre » (Jourdain 1956, 15), *ròch* « roche, pierre, caillou, gravier » (Tourneux / Barbotin 1990, 351), « pierre, caillou, gravier » (Barbotin 1995, 194), *wòch* « pierre, roche, caillou, rocher » (Ludwig *et al.* 2002, 330 ; Confiant 2007, 1387) ; type lexical également répandu dans l'Océan Indien (Chaudenson 1974, 853 et DECOI I,3, 176 ; Beniamino 1996, 252). Cet emploi si bien implanté outre-mer est franchement dialectal en territoire galloroman : à part deux attestations isolées en ancien français, on le trouve essentiellement dans les patois des régions suivantes : îles anglo-normandes, Bretagne, Vendée, Charente, Meuse, Vaud, Valais, Var, Puy-de-Dôme (FEW 10, 439a, \*ROCCA I 2 a α). Il est absent des recueils de français régional de France. Il faut donc imaginer un transfert des patois au français populaire (en particulier dans le Grand-Ouest) à l'époque coloniale, qui a certainement joui d'une grande faveur dans la langue des marins et des premiers habitants des colonies, si l'on en juge par son impressionnante vitalité actuelle. On pourrait aussi imaginer que le transfert métonymique du sens de « matière minérale dure » à celui de « morceau de matière minérale dure » ait pu avoir lieu directement en français régional, indépendamment des patois (ou parallèlement à ceux-ci).

Attestation antillaise (dans un contexte métaphorique) : « Elle s'enflammait, lançant invectives et provocations à toute l'Anse en général, se carrant, les mains sur l'os de ses hanches, ou frappant le sol de son bâton. C'était une sorte de pluie de **roches** qui n'épargnait personne. Un véritable volcan en éruption. » *Les Jours immobiles*, 1946, p. 33.

<sup>16</sup> « quitte La cette roche { laisse La cette pierre ».

Attestation québécoise : « [M]oi j'arrive sur le côté de la maison, j'arrive juste pour entendre ce qu'il crie, puis je m'aperçois qu'il tire [= lance] des **roches** à Rosaire... pas des grosses **roches**, non, mais quand même !... » G. La Rocque, *Corridors*, Montréal, Éd. du Jour, 1971, p. 79 (fichierTLFQ).

(i) Antilles *saoulaison* n. f. « ivresse, cuite, état d'ébriété » (v. att. de Zobel et de l'auteur haïtien J. Roumain ci-dessous), Québec id. (dp. 1743-1744, Potier<sup>17</sup>, Halford 1994, 50 ; GPFC 1930 ; très rare à l'écrit, aujourd'hui désuet) ; attesté une fois en français de Louisiane (Hickman 1940, 261<sup>18</sup>) ; créole antillais *soulézou* n. « ivresse, beuverie, cuite » (Ludwig *et al.* 2002, 297 ; Confiant 2007, 1265) ; bien connu dans l'Océan Indien (dp. 1735, v. Chaudenson 1974, 93 et 868 ; Beniamino 1996, 265 ; DECOI I,3, 232). En territoire galloroman, le type est écartelé sur deux aires latérales, dans le Centre-Ouest et le Centre-Est : « Pléch. *sulezō* “ action de s'enivrer ”, nant. Ancenis, ang. louh. *soulaison* “ ivresse ”, Ruff. *sulaizō*. » (FEW 11, 250a, SATULLUS 2) ; il est absent des recueils de français régional de France, mais Frantext fournit deux attestations de Jules Vallès.<sup>19</sup> Il semble bien s'agir d'une formation française par dérivation (suff. *-aison* sur base verbale *saouler*), passée çà et là dans quelques patois et tenue à l'écart du français de référence en métropole, mais ayant prospéré dans le français (et, de là, les créoles) des anciennes colonies.

Attestations antillaises : « [...] toi aussi, comme tout le monde, tu répètes qu'il boit trop, qu'il dessauole pas et que dans sa '**saoulaison**' de la Saint-Sylvestre il a tué son père le Jour de l'An. » *Gertal*, 2002, p. 23. – « Il avait un peu bu, le Simidor, et maintenant il avait la soulaison amère. » Jacques Roumain, *Gouverneurs de la rosée*, 1944, p. 101 (Frantext).

(j) Antilles *tit*, *tite* adj. antéposé « petit » (Hazaël-Massieux 1978, 109<sup>20</sup> ; Telchid 1997, 170-171), Québec id. (dp. 1951, d'abord devant un nom propre<sup>21</sup>) ; Louisiane id. (dp. Read 1931). Général (sous la forme invariable *ti* antéposée) dans les créoles antillais (Jourdain 1954, 122-123 ; Tourneux / Barbotin 1990, 394-395 ; Barbotin 1995, 212 ; Ludwig *et al.* 2002, 306 ; Confiant 2007, 1297), de Louisiane (' in certain nominal compounds ' Valdman *et al.* 1998, 455) et de l'Océan Indien (Chaudenson 1974, 874-875 ; DECOI I,3, 54-55). Cette forme

<sup>17</sup> « cet hom : a un petite Soulaison { est un peu ivre ».

<sup>18</sup> « SOÛLAISON (sulezō), n. f. Debauch, drunken spree. St[andard] Fr[ench], DÉBAUCHE. »

<sup>19</sup> « Le vent est aux fusillades, et dans la **soûlaison** du triomphe, pendant la fureur d'une lutte indécise, gare aux prisonniers !... » (J. Vallès, *L'Insurgé*, 1886, p. 240) ; « toujours prêt à s'arroser la dalle, défendant toutes les libertés... celle de la **soûlaison** comme les autres ! » (ibid., p. 263). J. Vallès a passé son enfance au Puy, mais une partie de sa jeunesse à Nantes.

<sup>20</sup> « 'ti' remplace 'petit' » (en parlant du français régional de la Guadeloupe).

<sup>21</sup> « J'ai un sous-contrat avec **Tit**-Blanc Dozois » H. Bernard, *Les jours sont longs*, Montréal, 1951 (fichierTLFQ).

aphérésée est attestée dans quelques parlers galloromans, en particulier en Normandie (cf. FEW 8, 342b-343a, \*PETITTUS 1 a : « art. *tit*, [...] havr. *ti*, norm. *tit*, [...], bearn. *tit*. » ; v. encore Yard 2007<sup>22</sup> et Larchevêque 2007<sup>23</sup>) mais elle n'est pas entièrement inconnue du français populaire ou rural (cf. H. Barbusse, *Le feu*, 1916, p. 192 : « un **tit** sifflet qu'ma femme m'a envoyé »<sup>24</sup> ; R. Queneau, *Exercices de style*, Paris, Gallimard, 1947, p. 148 : « Tu dvrais tfaire mett sbouton-là un **ti** peu plus haut »<sup>25</sup> ; cf. encore fr. rég. du Haut-Jura *tit*, *tite* adj. « petit, petite », ' très usuel, fam. ' Duraffourg 1986, 197). On en trouve en outre une belle attestation dans Frantext chez un auteur normand : « une '**tite** ficelle... une '**tite** ficelle... t'nez, la voilà, m'sieu le maire » (Guy de Maupassant, *Contes et nouvelles*, 1883, p. 130).

Attestation antillaise : « – Cocotte, tu n'as pas joué quand tu étais **tite** fille ? demanda Amboise, faisant semblant de la rappeler à la raison. – Regarde-moi, je te dis. – Cocotte je ne joue pas, te dis-je ; je ne suis pas un **ti** garçon, moi ! – Tu n'es pas un **ti** garçon, je sais ; eh bé, cé pourquoi je te dis regarde-moi, **ti** polisson. » *Les jours immobiles*, 1946, p. 87.

Attestation québécoise : « Il n'y a pas qu'au Québec que le milieu du cow-boy connaît une perte de popularité. [...] C'est la même chose dans l'Ouest canadien et même aux Etats-Unis. [...] Avant, les **ti**-gars cow-boys impressionnaient les **tites**-filles dans les bars. Plus maintenant. » *Le Soleil* (Québec), 9 août 2007, p. 2.

### 3.2. Diastratismes

(a) Antilles *casser* (un billet de banque) v. tr. « (l')entamer » (Telchid 1997, 188), Québec id. (dp. 1914, v. ILQ s.v. *casser une piastre*<sup>26</sup>) ; cf. créole guadeloupéen *kasé san fran* « entamer un billet de cent francs » (Tourneux / Barbotin 1990, 183-184). On trouve *casser un billet, une pièce* « commencer à dépenser une somme » dans TLF, illustré par un exemple de Zola 1901, et « *casser*, faire la monnaie. J'ai *cassé* une pièce de cent sous (Le Fuiet) » dans Verrier-Onillon 1908 (en l'occurrence, il s'agit d'une attestation de français régional angevin), mais cet emploi semble très rare en France aujourd'hui ; on n'en trouve qu'une petite poignée d'exemples çà et là sur internet. L'existence de cet emploi au Québec (où il est très répandu dans la langue parlée) et dans les Antilles (où on le trouve même dans un dictionnaire de créole) permet de

<sup>22</sup> « *tit* adj. Petit. *Un tit brin de pain, pi un tit brin de beurre, cha fait eune doreie* (tartine). *Le tit gas à Méderic i va pas ben.* »

<sup>23</sup> « *tit, tite* adj. Diminutif de *petit* : *men tit gars* ».

<sup>24</sup> L'auteur donne ici la parole à un soldat (attestation tirée de Frantext).

<sup>25</sup> Rappelons toutefois que Queneau est originaire du Havre, ce qui peut avoir influencé sa conception du parler « paysan » qu'il essaie de rendre (ou de caricaturer) dans cette version de ses fameux *Exercices de style*.

<sup>26</sup> É. Blanchard, *Dictionnaire du bon langage*, Paris, Librairie Vic et Amat, 1914, p. 87.

lui prêter une origine de loin antérieure au « 1901 » de Zola dans TLF – à moins d’accepter l’hypothèse, plutôt improbable, d’un cas de polygénèse. Cela dit, il faut également mentionner, pour l’usage québécois, l’influence possible de l’anglais *to break* v. tr. « to change (a banknote or the like) » (OED<sub>2</sub>).

Attestation antillaise : « La nuit fut pourtant vite passée, et le billet de cent sous que Ferdinise trouva sur sa table, après qu’il fut parti, confirma la gentillesse et la délicatesse de celui avec qui elle se voyait déjà recommencer une vie nouvelle. / Aussi, comme pour marquer ce nouveau début, et comme on fait un sortilège, elle décida qu’elle irait au marché et qu’elle achèterait, pour **casser** le billet, des choses qui portent bonheur : des oranges, dont les graines, si on les garde, attirent l’argent ; du riz, qui est l’abondance même ; du sel, dont une case ne devrait jamais manquer. » *Laghia de la mort*, 1978, p. 42.

Attestation québécoise : « Ces sympathiques chauffards viennent souvent me rendre visite pour **casser** un vingt dollars ou bien pour avoir la clé des toilettes. » ([www.suikodan.com/danblog/index.php?2007/12/30/316-des-zombies-la-nuit-10-ans-apres](http://www.suikodan.com/danblog/index.php?2007/12/30/316-des-zombies-la-nuit-10-ans-apres))

(b) Antilles *chigner* v. intr. « pleurnicher » (Telchid 1997, 40 ; cf. encore pour le créole Ludwig *et al.* 2002 et Confiant 2007 s.v. *chigné*) ; Québec id. (dp. Dunn 1880, ILQ) ; Louisiane id. (Ditchy 1932) ; 1<sup>re</sup> att. av. 1794 dans TLF, qui le présente comme un « terme dial. [*sic*] en usage dans plusieurs régions, notamment celles de l’Est [FEW t. 16, p. 324a] issu de *rechigner*\* par aphérèse ». Sa présence massive au Québec permet d’antidater son apparition à l’époque de la Nouvelle-France (av. 1759). Le TLF le donne comme ‘vieilli, pop.’ ; le NPR 2008, ‘fam.’. À vrai dire, ces restrictions diastratiques semblent malgré tout combinées à des restrictions diatopiques, car lorsqu’on les interroge sur ce mot les témoins français se répartissent en deux groupes : ceux qui ne l’ont jamais entendu (réactions incrédules typiques : *vous voulez dire ‘rechigner’ ? vous voulez dire ‘chouiner’ ?*), et ceux qui ne sont pas du tout conscients de cette restriction et s’étonnent que d’autres locuteurs ne le connaissent pas. Les recueils de français régional, inhibés par la présence du mot à la nomenclature des dictionnaires de langue générale, ne l’ont guère relevé et ne permettent donc pas d’en dresser une représentation aréologique satisfaisante (le mot figure dans Michel 1807 ; Brun 1931, 95 ; Roques 1979, 180 ; Gonon 1985, 164 ; Lesigne, 1999 et 2001 : Lorraine, Marseille, le Forez et la Champagne !). Les attestations dialectales réunies dans FEW 16, 324a, \*KĪNAN III 1 et 2 couvrent en fait deux aires très étendues mais indépendantes : *grosso modo*, le centre de la France d’une part (Loiret, Cher, Loire-et-Cher, Nièvre, Indre, Indre-et-Loire, Allier), et la Lorraine d’autre part, avec des débordements dans les Ardennes et en Franche-Comté. Aucune de ces régions n’est réputée avoir fourni de forts contingents de colons à la Nouvelle-France. Cette configuration qui ne peut pas être due au hasard de dépouillements aléatoires pourrait s’expliquer comme les poches de résistance d’une aire autrefois plus étendue, en particulier si l’on considère la vitalité du mot outre-Atlantique, du Québec aux Antilles en passant par la Louisiane ; mais il a dû être senti dès ses débuts comme très populaire, voire carrément fautif,

d'où son absence de la lexicographie française avant Lar 1869 ('pop.', v. FEW). Pour Larchey 1872, il mérite de figurer dans un *Dictionnaire de l'argot parisien* (mais avec une citation de Balzac, celle-là même que l'on retrouve dans TLF).

Attestations antillaises: « Un enfant, qu'on baigne au bord du puits, pleure et **chigne**. Et crie plus fort quand sa maman agacée fait claquer deux tapes sur sa peau. » *Diab-'la*, 1947, p. 45; « Je diminue un peu de crier, je **chigne** un bon moment pendant que m'man bougonne, et quand sa colère a passé, je me tais. » *La Rue Cases-Nègres*, 1950, p. 41.

Attestation québécoise: « Des fois, pendant la nuit, les lumières s'allumaient chez Bébert. J'entendais les enfants **chigner** ! Ou ben c'était Yvonne qui criait. » Br. Saint-Louis, *L'écrit primal*, Québec, 2006, vol. 34, p. 91 (fichierTLFQ).

(c) Antilles *deux trois* loc. adj. indéf. « quelques » (v. att. de Zobel ci-dessous; dans Telchid 1997 s.v. *deux*, on ne trouve que *deux ou trois* « quelques-uns »), Québec id. (dp. 1890, fichierTLFQ); cf. créole antillais *dé-twa* « quelques » (Tourneux / Barbotin 1990, 103; Barbotin 1995, 68; Ludwig *et al.* 2002, 109; Confiant 2007, 350), créole louis. *de trwa* id. (Valdman *et al.* 1998, 120), créoles de l'Océan Indien *de trwa* « quelques, quelques-uns » (Chaudenson 1974, 179, 362, 934; DECOI I,1, 380). A. Bollée se demande (DECOI, loc. cit.) si « [l']emploi de **deux trois** avec le sens de “quelques” dans les cr. de la zone amér. et dans ceux de l'O.I. pourrait être une survivance (dial.?) ». Il s'agit certainement d'une survivance en effet, mais pas « dialectale »: cet emploi est non seulement général en français québécois, mais il s'observe aussi dans le français de Vourey (v. Tuailon 1983, 168), de Franche-Comté et de Suisse romande (v. DSR, avec bibliographie); cf. encore Rézeau 1993, 66 et 82. Une telle répartition suggère que la tournure devait être d'un usage très répandu à l'époque coloniale; elle n'a toutefois jamais réussi à s'implanter dans la langue écrite, ni dans le français des dictionnaires, ce qui est l'indice d'une forte restriction diastratique.

Attestation antillaise: « Les gens d'ici font pas de chansons. On chante les chansons qui arrivent, les chansons qu'on apporte. Par exemple, quand les gars vont pêcher à Sainte-Luce pendant **deux, trois** semaines. Ils reviennent avec des chansons nouvelles. » *Les Mains pleines d'oiseaux*, 1978, p. 25.

Attestation québécoise: « C'est un défaut quand elle échappait, comme de raison; elle a échappé **deux trois** fois. » ANQ / Archives judiciaires, 1890, Cour d'appel du Québec, cause n° 4, Factum de l'appelant, p. 17, Arthabaska (fichierTLFQ).

(d) Antilles *grafignement* n. m. « action d'égratigner », Québec id. – Dérivé plutôt rare sur *grafigner* v. tr. « égratigner », quant à lui extrêmement bien documenté dans tous les français d'Amérique (dp. 1895 dans l'ILQ; Ditchy 1932, 123; Massignon 1962, 600; Brasseur / Chauveau 1990, 371; Brasseur 2001, 230) et présent à la nomenclature de Telchid 1997; cf. aussi dans les créoles *grafigné* (Tourneux / Barbotin 1990, 155), *grafinyé* (Ludwig *et al.* 2002, 143), *grafignin*, *égrafigner* (Faine 1974, 188 s.v. *égratigner*) et *grafiyen* (Confiant

2007, 544). Diastratisme par excellence : « Die wortgruppe von *grafiner*, *-igner*, *égrafigner* ist ungemein weit verbreitet, hat sich aber doch in der schriftsprache nicht gehalten. » (FEW 16, 350b-352a, KRAFLA). Une enquête serait à faire sur le territoire de la France métropolitaine pour délimiter l'extension, diatopique et diastratique, de ce type lexical ; dans les recueils consultés, on l'a relevé en Anjou en 1746-1748 (Rézeau 1989, 207), à Lyon v. 1750 (Vurpas 1991, 131) et dans plusieurs régions au 20<sup>e</sup> siècle : Annecy (Constantin / Désormaux 1902, 212), Marseille (Brun 1931, 109), Bordeaux (Ducloux 1981, 66), Vourey [Isère] (Tuailon 1983, 214), Poncins [Loire] (Gonon 1985, 129), Mure [Isère] (Duc 1990, 97), Nantes (Brasseur 1993, 145).

Attestation antillaise : « Le disque, semblable à l'enroulement de leurs cheveux, tourna sous la pointe de l'aiguille avec un petit bruit de **grafinement**, et la musique prit l'air. » *La Fête à Paris*, 1953, p. 168.

Attestation québécoise : « [...] on est chez moi, une des rares chambres à louer du village plutôt du côté du chemin de fer, le soir au train de six heures un **grafinement** de rail, en autant que l'expression est exacte, pour souper. » Mario Bolduc, *Les images de la mer*, Montréal, Éd. du Jour, 1975, p. 8 > Verreault 1981, p. 177 (fichierTLFQ).

(e) Antilles *manger* n. m. « nourriture » (Telchid 1997, 114), Québec id. (dp. 1672, fichierTLFQ ; dp. Clapin 1894, ILQ) ; créole antillais *mangé* n. « aliment, nourriture » (Jourdain 1954, 88), *manjé* n. « nourriture, repas » (Tourneux / Barbotin 1990, 260 ; Barbotin 1995, 151 ; Confiant 2007, 939), « mets, plat, nourriture, repas, aliment, vivres » (Ludwig *et al.* 2002, 221-222), créole louis. *manje*, *monje* n. « food, meal ; repas, manger » (Valdman *et al.* 1998, 297-298), créoles de l'Océan Indien *māze* n. « nourriture » (Chaudenson 1974, 18, 77, 117, 164, 221 ; DECOI I,2, 284-285).

Il est difficile de bien rendre compte de la spécificité de l'emploi substantival de *manger* dans les français d'outre-mer par rapport à l'usage métropolitain. La substantivation de ce verbe est attestée depuis l'ancien français, et le TLF donne les sens de « nourriture, mets » et « repas » sans la moindre marque d'usage. La consultation d'un dictionnaire plus récent nous apprend toutefois que le sens de « fait, acte de manger » est senti comme 'vx.' et que celui de « nourriture, repas » est considéré comme 'pop.' (NPR 2008) aujourd'hui en France. Il s'agit de toute façon d'un régionalisme de fréquence chez Zobel (mais certainement aussi en français des Antilles), comme l'a démontré une étude de statistique lexicale (v. Thibault / Drouin, à paraître). En français québécois, le mot est probablement plus courant que son équivalent *nourriture*<sup>27</sup> dans l'usage oral spontané, en particulier celui des gens âgés et peu instruits, ou inversement celui des jeunes enfants.

<sup>27</sup> Qui n'apparaît que deux fois dans l'index de l'ALEC, et pas une seule fois dans l'index de Lavoie 1985, alors que les attestations de *manger* substantivé s'y trouvent facilement.



Attestation antillaise: «Hier soir, ma maman a fait du bon **manger**, déclare Romane avec des gestes de grande femme : migan de fruit-à-pain et gueule de cochon.» *La Rue Cases-Nègres*, 1950, p. 25.

Attestation québécoise: «[...] y a de moins en moins de cultivateurs pis de pêcheurs pis de gens comme ça qui travaillent à des ouvrages qui produisent des affaires nécessaires comme du **manger** ou ben du linge.» R. Lévesque, *Le vieux du Bas-du-Fleuve*, Montréal, 1979, p. 75 (fichierTLFQ).

(f) Antilles *menterie* n. f. « mensonge » (cf. aussi créole antillais *mantri* Ludwig *et al.* 2002, 223 ; pour les créoles de l'Océan Indien, v. DECOI I,2, 310), Québec id. (BDLP-Québec). – On pourrait se contenter de considérer ce type lexical (abondamment attesté jusqu'à nos jours dans tous les français d'Amérique, v. ILQ, fichierTLFQ et BDLP) comme un archaïsme, mais s'il est peu à peu sorti de l'usage neutre en français de référence (« erst Rob 1958 erklärt es als 'vieux', und Lar 1963 als 'fam. ou dialect.' » FEW 6, I, 751b, MENTĪRI, note 37) c'est qu'il a été considéré de plus en plus au cours des siècles comme l'apanage des classes inférieures – une restriction qui ne semble pas avoir eu autant de succès outre-Atlantique dans son évincement au profit de *mensonge*. Cf. ce long passage de Hans-Erich Keller dans la très instructive note 37 qu'il consacre à notre mot dans son article MENTĪRI du FEW (où la famille de *menterie* est classée sous 2 b α): « Noch deutlicher sprechen sich für einen sozialen unterschied im gebrauch Fé 1787 und Gattel 1813 aus. Fé 1787: 'Menterie, s.f. Mensonge. Celui-ci est plus du style noble, et Menterie du st. familial. [...] Noch weiter geht Desgr 1821, wenn er wegen des sozialen unterschiedes erklärt (p. 135): 'Menterie pour mensonge: Comme l'un veut dire l'autre, et que le dernier est moins populaire, on peut laisser le mot *menterie* dans l'oubli.' Dennoch wird *menterie* noch häufig im 19. jh. verwendet, s. z. b. von Zola (1888, Rob) und JRenard (1888); [...] » Il s'agit donc d'un autre bon exemple de diastatisme.

Une différence sémantique est souvent évoquée: alors qu'en ancien français, le mot apparaît avec un sens aussi fort que *mensonge*, à partir du moyen français il acquiert le sens atténué de « mensonge léger, pardonnable » (v. FEW loc. cit.). Comme l'observe Chaudenson 1974, 807, « La plupart du temps, les parlars de l'Ouest, qui usent tous du terme, lui ont conservé son sens ancien ('mensonge'), sans l'atténuation qu'offre le français moderne. » C'est aussi vrai des usages nord-américains et antillais, mais il est permis de se demander jusqu'à quel point cette évolution sémantique est valable pour toutes les variétés de « français moderne »; elle n'a probablement jamais touché la langue de certaines couches sociales, ou de certaines régions.

Attestation antillaise: « Quand la catéchiste affirmait que les larcins que nous pouvions commettre, nos petites ruses, et nos « **menteries** » par exemple, étaient de nature à nous condamner à rôtir sans fin dans des flammes inextinguibles, je me demandais si elle voulait nous faire peur ou non, car je doutais beaucoup que Dieu fût à ce point susceptible, irritable et mesquin. » *Le Soleil partagé*, 1964, p. 103.

Attestation québécoise : « Vous voyez ben que j'vous contais pas de **menteries**, monsieur Berrichon. » Mia Riddez, *Rue des Pignons*, Montréal, Québecor, 1978, p. 103 (fichierTLFQ).

(g) Antilles *mitan* n. m. « milieu » (v. att. de Zobel ci-dessous ; ø Telchid 1997 ; attesté chez Aimé Césaire, v. Hénane 2004), Québec id. (dp. 1855, ILQ ; connu dans toutes les variétés de français nord-américain, bien que vieilli aujourd'hui au Québec). Bien attesté en créole antillais (Tourneux / Barbotin 1990, 275 ; Barbotin 1995, 158 ; Ludwig *et al.* 2002, 377 s.v. *milieu* ; Confiant 2007, 984), louisianais (Valdman *et al.* 1998 s.v. *miton, mitan*) et de l'Océan Indien (DECOI I,2, 320). L'extension de ce type lexical dans les parlers galloromans est très vaste ; les formes correspondantes couvrent deux colonnes du FEW (13, I, 92ab, TANTUS 3). Cela plaide déjà en faveur de l'interprétation diastatique, mais la présence du mot en français populaire en est un indice supplémentaire (v. FEW *loc. cit.* qui cite Sorel, Delvau, Sainéan, Rostand). Pour le fr. rég. de France (et de Suisse), cf. encore : Mège 1861, 172 (Clermont-Ferrand) ; Puitspelu 1894, 216 (Lyon) ; Pierrehumbert 1926, 371 (Neuchâtel) ; Brun 1931, 115 (Marseille) ; Lepelley 1993, 100 (Normandie) ; Vurpas 1993, 196 (Lyon) ; Fréchet 1995, 172 (Annonay, Ardèche) ; Rézeau / Chauveau 1989, 267 (Anjou, 1746-1748) ; Rézeau 1994b, 208 (Bourbonnais, v. 1852). Malgré TLF qui le marque 'vieilli ou rég.', le mot ne peut être considéré comme un simple archaïsme ; il n'a jamais été admis sans marque dans le français des dictionnaires. Furetière 1690 le disait utilisé « seulement par le peuple ».

Attestation antillaise (appellatif) : « Regarde-moi dans les yeux ! Regarde-moi dans **mitan** de mes yeux, je te dis ! » *Les Jours immobiles*, 1946, p. 86. Cf. créole de Marie-Galante *gardé an mitan zyé* « regarder droit dans les yeux » (Barbotin 1995, 158).

Attestation antillaise (dans un toponyme) : « Je n'avais jamais entendu parler de l'Anse **Mitan**. Ma mère, elle-même, n'y avait jamais été ; mais elle savait que c'était au bord de la mer et que le poisson que les femmes vendaient à la criée, par les rues du bourg, venaient [*sic*] parfois de l'Anse **Mitan**. » *Et si la mer n'était pas bleue*, 1982, p. 16.

Attestation québécoise : « À dix heures de ce matin-là, on était passé le franc **mitan** du chenal des grands navires, huit trolles pendantes, empennés, accotés sus not' ancre flottante pour attendre le bon vouloir de la morue et du maquereau. » Y. Thériault, *Moi, Pierre Huneau*, Montréal, Hurtubise, 1976, p. 38 (fichierTLFQ).

Attestation québécoise (dans un toponyme) : « Il obliqua vers les pins, à travers les sables jaunes, piqua vers sa cachette, et poussa la barque vers les roseaux du **Mitan** ! Hé ! diable ! il avait la touche forte, comme on dit. A chaque coup, la proue se mâtait et, derrière, ondulait la queue du sillage, avec des verts et des bleus comme celle d'un paon. » F.-A. Savard, *Menaud, maître-draveur*, 1937, p. 122-123 (fichierTLFQ).

(h) Antilles *rechange* n. f.<sup>28</sup> « habit, vêtement » (v. att. de Zobel ci-dessous), Québec n. m., id. (dp. 1896, v. DRF ; aujourd'hui désuet, remplacé

<sup>28</sup> Le genre féminin relevé chez Zobel, tout à fait isolé, est peut-être dû au fait que Zobel aurait transposé ce type lexical du créole au français, sans l'avoir jamais vraiment entendu dans cette langue.

par *linge de rechange*), Acadie n. m. « sous-vêtements de rechange » (Poirier 1993, 343). Cf. créole louisianais *rechonj*, *rechans* n. « rechange de vêtements » (Valdman *et al.* 1998, 399) ; type lexical aussi connu dans les créoles de l’Océan Indien, cf. DECOI I,3, 144-145, ainsi qu’en français régional de France (Normandie, Lorraine, Provence, Gard, Lozère). Selon le DRF, « [u]ne telle dispersion donne à penser qu’il s’agit d’un archaïsme du français populaire » ; cf. encore « nfr. *rechange* “ habillement que le matelot garde dans son sac ” (seit Besch 1845) » (FEW 2, 122b, CAMBIARE I 2 b), qui suggère une diffusion outre-atlantique de ce diastatisme par le biais de la langue des marins à l’époque coloniale.

Attestation antillaise : « Pourtant, il n’était pas très grand, cet appareil : une cassette en acajou qui n’aurait même pas pu contenir la **rechange** d’un pauvre nègre, et qui portait une énorme fleur verte, en carton ou en tôle, par laquelle sortaient les paroles et la musique. » *Le Soleil partagé*, 1964, p. 143.

Attestation (métalinguistique) québécoise : « Je n’ai qu’une **rechange**, celle que j’ai sur moi. » (GPFC 1930).

Attestation québécoise : « Tu pourrais pas attendre à demain pour laver, dit-il. [...] – Il faut bien, répliqua-t-elle sèchement. Les enfants ont pas de **rechange**, tu le sais bien. » G. Roy, *Bonheur d’occasion*, 1945, p. 189 (cité dans TLF s.v. *rechange*<sup>d</sup>, où la spécificité régionale n’a pas été relevée).

(i) Antilles *rendant service(s)*, *rendant de services* adj. « qui aime à rendre service » (v. att. de Zobel ci-dessous), Québec (comtés de Bellechasse, Dorchester et Beauce-Nord) *rendant-service* id. (enquêtes orales sur place, été 2007 ; non attesté à l’écrit). Type lexical attesté en français régional de France dans des aires franchement latérales (Basse-Normandie, Haute-Bretagne, Ardennes, Lorraine, v. DRF ; Chauveau 2007, 246 ; Rézeau 2007, 462). L’existence de ce type lexical (connu de l’auteur de ces lignes depuis son enfance, malgré son absence des fonds du TLFQ) chez Zobel a une valeur inestimable, d’autant plus qu’il est absent des sources créoles : elle permet en effet de conforter l’hypothèse du DRF (« archaïsme du fr. populaire [...] qui n’a jamais pénétré le français de référence »).

Attestations antillaises : « Et le petit était si **rendant services!** » *Diab’-la*, 1947, p. 84 ; « Qu’est-ce que vous croyiez ? Cet enfant est tellement bien élevé, **rendant service**, sérieux!... » *Le Soleil partagé*, 1964, p. 133 ; « Votre petit est si **rendant de services**, lui disait Mamzelle Nègresse, pour justifier sa largesse. » *Le Soleil partagé*, 1964, p. 94.

(j) Antilles *tralée*, *trolée* n. f. « groupe, ribambelle » (Telchid 1997, 174), Québec *trâlée* (dp. 1744, DFQPrés 1985 ; connu dans toutes les variétés de français nord-américain, *ibid.*) ; cf. encore créole antillais *tralé* n. « grand nombre » (Barbotin 1995, 215 ; Ludwig *et al.* 2002, 315 ; Confiant 2007, 1333) et de l’Océan Indien (Chaudenson 1974, 877-877 ; DECOI I,3, 288-289). Dans les parlars galloromans, il est essentiellement attesté dans le Grand-Ouest (« Nfr. *trôle* f. ‘ bande, troupe ’ (hap. 18. jh.), AmiensN. ‘ certain nombre (surtout de

bestiaux)’, ang. *treulée*, *trolée*, ChefB. saint. id., poit. *traulée* ‘ suite, ribambelle ’ Gust, mouz. *traulée*, saun. *troläy* pl. ‘ allées et venues ’ ; nant. Blain *treulée* sg. ‘ fille de mauvaise vie ’, verdch. *trôleé*. » FEW 13, II, 175b, \*TRAGULARE 2 b  $\alpha$ ). En français régional, il est sporadique en France (v. TLF, qui cite Colette ; Rézeau 1984, 269) et en Suisse romande (DSR, avec bibliographie). Comme nous l’écrivions dans DSR, « [u]ne pareille répartition géographique laisse supposer qu’il a probablement connu en français populaire une vitalité plus grande que ce que les dictionnaires laissent entrevoir. Il s’agit d’un dér. de frm. *trôler* v. intr. “ aller de-ci de-là ”, fam. ou pop., attesté régulièrement dp. le XVII<sup>e</sup> s. (v. FEW 13, II, 174a, \*TRAGULARE 2 a  $\alpha$ ) mais aujourd’hui vieilli. ».

Attestation antillaise : « Le soir, ils s’en retournèrent au village avec la **trôleé** des gosses chantant derrière. » *Diab’-la*, 1947, p. 78.

Attestation québécoise : « Une photographie de la **trâlée** d’enfants, elle, fillette échevelée au milieu du troupeau, ils étaient quatorze dans cette maisonnette de bois au fond d’un village de pauvres Irlandais près du golfe, sur une terre de roches. » Cl. Jasmin, *L’armoire de Pantagruel*, 1982, p. 34 (fichierTLFQ).

(k) créole antillais *zò(t)* morphème pers. 2<sup>e</sup> pers. plur., sujet ou objet « vous, vous autres » (Tourneux / Barbotin 1990, 435 ; Barbotin 1995, 231 ; Ludwig *et al.* 2002, 341 ; Confiant 2007, 1424), créole louis. *vouzòt*, *ouzòt*, *zòt* id. (Valdman *et al.* 1998, 488), créole réun. *zòt* morphème personnel antéposé de 2<sup>e</sup> pers. du pl. (Chaudenson 1974, 334 ;  $\emptyset$  DECOI). Le français québécois utilise systématiquement la forme renforcée *vous autres* comme pronom tonique de 2<sup>e</sup> pers. du pluriel (Léard 1995, 83), sans valeur d’insistance, le simple *vous* étant réservé au vouvoiement. Cette préférence devait déjà être très répandue dans le français parlé de l’époque coloniale, si l’on en juge par les témoignages croisés du français québécois et des créoles.

Attestation antillaise : « C’était le plus souvent des chansons du carnaval de Saint-Pierre, telles que : **Zott’** pas compren’ / **Zott’** trop vorace. / **Zott’** pas compren’ / **Zott’** trop gourmands / Pour aller à bord l’Amiral / Brocanter journal pou’ viande salée ? / Ne comprenez-vous / Que vous êtes trop gourmands / Pour monter à bord du croiseur Amiral / Échanger des journaux contre de la viande salée. » *Les Jours immobiles*, 1946, p. 83.

Attestation québécoise : « Mais les coureurs des bois de ce temps là ne craignaient pas grand chose et ma foi, **vous autres**, les godelureaux de Montréal, vous savez bien qu’il faut que jeunesse se passe. » H. Beaugrand, *La Patrie*, Montréal, 16 janvier 1892, p. 2 (fichierTLFQ).

#### 4. Convergences plus récentes

Dans les présentations des régionalismes d’une aire francophone donnée, on est souvent tenté de commencer l’énumération par les archaïsmes ; comme si ces derniers jouissaient, par définition, d’une antériorité sur tous les autres. Or, bien souvent, c’est tout le contraire : un emploi qui se maintient en

périphérie ne peut commencer à être considéré comme un archaïsme qu'à partir du moment où il sort de l'usage central. Paradoxalement, l'étude des archaïsmes communs au Québec et aux Antilles ne nous apprend pas grand-chose sur les origines du français de ces zones, mais est riche d'enseignements sur l'histoire du français central. Nous avons distingué ci-dessous trois catégories : d'abord, les mots dont on peut dire qu'ils sont sortis de l'usage général en France depuis assez longtemps pour être considérés comme de véritables archaïsmes (4.1.) ; ensuite, une deuxième catégorie consacrée à des régionalismes de fréquence (4.2.), c'est-à-dire de bons candidats au statut d'archaïsme, mais qui ne sont pas encore complètement sortis de l'usage en France ; puis enfin, les régionalismes négatifs (4.3.), qui représentent l'autre face de la médaille.

#### 4.1. *Archaïsmes*

(a) *brun* adj. « (= fr. de France *marron* ' d'une couleur rappelant celle du fruit du même nom ') ». L'emploi de *marron* comme adjectif de couleur est moins répandu en Suisse, en Belgique et au Québec qu'en France (v. Thibault 1996, 359-360 ; 2007, 475-477). Dans l'ensemble de l'œuvre en prose de Zobel, on trouve 52 att. de *brun* pour seulement 23 att. de *marron*, soit un rapport de 69,3/30,7. De ce point de vue, le français de cet auteur se comporte bien comme un français périphérique par rapport à une innovation issue du centre. En outre, comme adjectif de couleur, *marron* subit dans les Antilles la concurrence de son homonyme *marron* adj. « fugitif (en parlant d'un esclave) ». Ajoutons enfin que la prédilection de Zobel pour *brun* ne doit rien au créole antillais, langue dans laquelle on ne trouve que *kako* (de *cacao*) pour traduire tout autant *brun* que *marron* (Tourneux / Barbotin 1990, 176 ; Barbotin 1995, 116 ; Ludwig *et al.* 2002, 160 ; Confiant 2007, 617).

Attestations antillaises : « Ainsi, avec ses dix-sept ans, ses prunelles **brunes** qui s'allumaient au soleil comme celles des bêtes, la nuit, Amboise accusait la vigueur et la naïveté de tout ce qui pousse à l'état sauvage. » *Les Jours immobiles*, 1946, p. 25 ; « La farine de manioc, je l'aime comme dessert. Soit pétrie dans un récipient avec du sirop **brun**, sous la forme d'un délicieux macadam, soit mélangée avec du sucre cristallisé, dans un cornet de papier qu'on fait couler dans sa bouche. » *La Rue Cases-Nègres*, 1950, p. 33 ; « Sur la table, en toute sympathie, un phonographe, une petite pile de disques, un journal, et quatre verres d'une boisson **brun** clair, fumante. – Je vous offre un peu de thé, lui dit le même jeune homme. » *La fête à Paris*, 1953, p. 167 ; « Les enfants allaient vers lui comme des agneaux à l'abreuvoir, et il leur distribuait contre vingt ou trente francs des cornets de crème glacée rose, jaune, **brune** - ou en deux couleurs - qu'à distance on eût pris pour des bouquets de fleurettes. » *Le Soleil partagé*, 1964, p. 163.

Attestations québécoises : « Il faut l'entendre réciter ses poèmes et ceux des autres pour comprendre l'imagerie lumineuse que sa voix charrie, dans le prolongement d'une gestuelle vaste des mains, avec ce petit oeil **brun** foncé, taquin et profond [...]. » V.-L. Beaulieu, avant-propos de *L'offrande aux Vierges folles* d'A. Desrochers,

Montréal, 1974, p. 7 ; « Réfrigérateur, sans givre, 1 an, 32 X 65, **brun**, \$475. » *Journal de Québec*, 13 novembre 1979, p. 63 (fichierTLFQ).

(b) Antilles *camisole* n. f. « vêtement léger couvrant le torse, à même la peau » (v. ex. de Zobel ci-dessous ; pour le créole haïtien, v. Valdman 1981, 262 ; le sens de « veston de pyjama » a été relevé en créole guadeloupéen, martiniquais et seychellois ainsi que celui de « corsage » en créole réunionnais, v. DECOI I,1, 204 ; en créole louisianais, le mot est attesté avec les sens de « chemise de nuit » et « jupon », v. Valdman *et al.* 1998, 217) ; Québec id. « maillot de corps » (DHFQ). – Cas classique d'archaïsme déjà traité ailleurs (DSR, avec bibliographie) ; seule la très large répartition géographique du mot (Belgique, Suisse, Québec, Antilles, Afrique noire) pour désigner un vêtement léger porté directement sur la peau permet de supposer que ce sens, mal attesté dans la lexicographie française, a déjà eu cours en France ; l'hypothèse d'une innovation indépendante, plausible quand il s'agit des seuls français d'outre-mer, est irrecevable lorsque la Suisse, la Belgique et l'Afrique noire sont également concernées.

Attestations antillaises : « Dans sa nervosité il avait avalé une gorgée de travers. Il eut une quinte de toux, qui secoua rudement ses épaules, encore larges et droites, sous sa **camisole** de vichy. » *Diab'-la*, 1947, p.120 ; « En effet, la sordide **camisole** qui enveloppe le corps de Tortilla s'est rétrécie, et si je ne peux pas remarquer que le nombre de nœuds qui en forment la contexture a augmenté, je me rends bien compte que ma bonne camarade n'en est que plus nue. » *La Rue Cases-Nègres*, 1950, p. 38.

Attestation québécoise : « Assis sur le perron de sa petite demeure, le gros Léonard Danjou qui ne s'est débarrassé que de sa chemise, essuie sur sa **camisole** souillée le revers de la main qu'il a passée sur ses lèvres blanchies d'écume de bière [...] » B. Leblanc, *Les trottoirs de bois*, Montréal, Leméac, 1978, p. 40 (fichierTLFQ).

(c) Antilles *en quelque part* loc. adv. « quelque part » (Telchid 1997, 73, 131 et 148), Québec id. (dp. Champlain 1619, fichierTLFQ). Cf. créole antillais *ankèpa / ankyépa* (Ludwig *et al.* 2002, 53), créole louis. *on/en kèk-par* (Valdman *et al.* 1998, 228 s.v. *kèk-par*). Cet emploi, absent de FEW 7, 671a, PARS I 2, est pourtant très bien attesté dans le fichier du DMF, où l'on trouve cette première attestation : « [...] puis qu'il se trouvoit **en quelque part** a découvert avecques quelque belle fille, il luy monstroït qu'il estoit homme. » (C.N.N., c.1456-1467, 303). Le relevé par siècle des attestations de cette locution<sup>29</sup> dans Frantext est très révélateur :

<sup>29</sup> Nous avons bien sûr exclu de ce relevé les nombreux cas où *en quelque part* fait partie de la locution *en quelque part... que* (« Car si le soleil **en quelque part que** tu sois est à l'Est [...] » Fonteneau dit Alphonse Jean, *Voyages aventureux du Capitaine Jan Alfonse, Sainctongeois*, 1544, p.4 verso ; « Jupiter courroucé de ceste response la condanna de tousjours porter sa maison sur elle **en quelque part qu'**elle yroit. » Gilles Corrozet, *Second livre des fables d'Ésope*, 1548, p.102). Nous avons aussi exclu *en quelque part de* (« **en quelque part de** ce Royaume » François d'Amboise, *Les Neapolitaines*, 1584, p.218) et *en quelque part où* (« je croyois que je trouverois tousjours la France **en quelque part où** vous seriez » Voiture, *Lettres*, 1648, p.230).

16<sup>e</sup> siècle : 4 résultats (Ph. de Vigneulles, *Les Cent Nouvelles nouvelles*, 1515, p. 380 ; Bonaventure des Périers, *Les Nouvelles récréations*, 1558, p. 417 ; Jacques Yver, *Le Printemps*, 1572, p. 1248 ; Robert Garnier, *La Troade*, 1585, p. 95).

17<sup>e</sup> siècle : 17 résultats (René de Lucinge, *Les Occurrences de la paix de Lyon*, 1601, p. 49 ; A. de Montchrestien, *Aman ou la Vanité*, 1601, p. 74 ; A. de Montchrestien, *Aman*, 1604, p. 75 ; A. de Montchrestien, *Hector*, 1604, p. 86 ; A. de Montchrestien, *Traicté de l'oeconomie politique*, 1615, p. 59 ; Claude d'Esternod, *L'Espadon satyrique*, 1619, p. 97 ; Vital d'Audiguier, *Les Amours d'Aristandre et de Cléonice*, 1626, p. 35 ; Marie de Gournay, *Le proumenoir de Monsieur de Montaigne*, 1626, p. 140 ; Malherbe, *Les Poésies*, 1627, p. 141 ; Balthazar Baro, *La Conclusion et dernière partie d'Astrée*, 1628, p. 131 ; Jean Mairet, *Chryseide et Arimand*, 1630, p. 110 ; André Mareschal, *La Chrysolite ou le Secret des romans*, 1634, p. 83 ; M. de Scudéry, *Les Jeux servant de préface*, 1667, p. 77 ; M. de Scudéry, *Mathilde*, 1667, p. 116 ; Fr. Bernier, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, p. 29 (2 fois), p. 396).

18<sup>e</sup> siècle : 2 résultats (Bossuet, *De la connaissance de Dieu et de soi-même*, 1704, p. 196 ; S. Tyssot de Patot, *Voyages et aventures de Jacques Massé*, 1710, p. 54).

19<sup>e</sup> siècle : 2 résultats (G. Sand, *Jeanne*, 1844, p. 118 ; Henri Murger, *Scènes de la vie de bohème*, 1848, p. 225).

20<sup>e</sup>-21<sup>e</sup> siècles : 7 résultats (M. Foucault, *Folie et déraison : Histoire de la folie à l'âge classique*, 1961, p. 123 [dans une citation] ; P. Chamoiseau, *Texaco*, 1992, p. 173, 199, 210, 223, 476, 478).

On voit très bien que cet emploi est d'une fréquence exceptionnellement élevée au 17<sup>e</sup> siècle, à l'époque justement où le français est exporté vers le Nouveau-Monde, puis qu'il tombe en désuétude par la suite, pour réapparaître au 20<sup>e</sup> siècle mais sous la plume de Patrick Chamoiseau, auteur martiniquais.

Attestations antillaises : « Les marins, vous savez, sitôt qu'ils mettent pied à terre **en quelque part**, la première chose qu'ils cherchent, c'est un café ou une boîte à plaisir. » *Diab'-la*, 1947, p. 123 ; « Il perçut des hurlements que des morts n'avaient pas pu pousser, restés blottis **en quelque part**, et que sa propre douleur déclenchait brusquement. » P. Chamoiseau, *Texaco*, 1992, p. 199.

Attestation en Nouvelle-France : « [...] là où il se trouve quelqu'un de l'assemblée qui s'offre de faire quelque chose pour le bien du Village, ou aller **en quelque part** pour le service du commun, on fera venir celui là qui s'est ainsi offert [...] » Samuel de Champlain, 1619, *Voyages et découvertures faites en la Nouvelle France, depuis l'année 1615, jusques à la fin de l'année 1618*, dans *Œuvres de Champlain*, publiées par l'abbé C.-H. Laverdière, Québec, t. 4, 1870, p. 583 (fichierTLFQ).

Attestation québécoise : « Attends-tu quequ'un ? Vas-tu veiller **en queque part** ? Un lundi soir ? » Marie Laberge, *C'était avant la guerre à l'Anse à Gilles*, 1981, p. 42-43 (fichierTLFQ).

(d) Antilles *être pour* + INF. périphrase aspectuelle exprimant l'imminence « être sur le point de » (v. exemple de Zobel ci-dessous ; dans Telchid 1997, 218 on ne trouve que *venir pour*, avec la même valeur), Québec id. (dp. 1817, *L'Aurore*, Montréal, 4 août 1817, p. 3 ; connu dans tous les français d'Amérique, v. ILQ). Les créoles de l'Océan Indien connaissent [pu :ʔ]

comme particule préverbiale exprimant l'imminence ou l'inéluctable (v. Chaudenson 1974, 336-337 et 839-840 ; DECOI I,3, 100). Pour le créole haïtien, cf. Faine 1974, 357 s.v. *pour* : « ' Pour ' signifiant en fr. sur le point de, est devenu en cr. un indice-auxiliaire qui exprime le futur proche [...]. ». Archaïsme ; cf. « Mfr. *estre pour* " être sur le point de " (15. jh.-1656, Li ; Gdf ; Brunot 4, 738 ; Corneille). » (FEW 9, 400, PRO I 1 b β), à compléter par des attestations de français moderne dans Grevisse 1988, § 791 c 3°, et des parlers de l'Ouest dans Chaudenson 1974, 840. Cf. encore fr. rég. de Nancy *être pour* « se préparer à » (" Il est pour être mécanicien. ") (Michel 1994, 85).

Attestation antillaise : « Tous ces jours-ci, j'**ai été pour** t'écrire et voilà que c'est toi qui me gagnes de vitesse. » *Gertal*, 2002, p. 170.

Attestation québécoise : « On **était pour** avoir des nouvelles de l'amoureux. » Fred Pellerin, *Dans mon village, il y a belle Lurette... Contes de village*, Montréal, Planète rebelle, 2001, p. 84 (fichierTLFQ).

(e) Antilles *grand-maman* n. f. « grand-mère » (Telchid 1997, 94), Québec id. (Thibault 1999, 39-41). Type lexical également conservé dans les créoles antillais (Jourdain 1956, 115 s.v. *grand māman* ; Barbotin / Tourneux 1990, 155 s.v. *gran-manman* ; Barbotin 1995, 104 s.v. *granmanman* ; Ludwig *et al.* 2002, 143 s.v. *gran-anman* ; Confiant 2007, 547 s.v. *gran-manman*), louisianais (Valdman *et al.* 1998, 186 s.v. *gran-maman*) et de l'Océan Indien (DECOI I,2, 172). – Cas classique d'archaïsme, déjà traité dans Thibault 1996, 360 ; DSR 1997, 426-7 avec bibliographie ; Thibault 1999 ; Rézeau 2007, 159).

Attestation antillaise : « M'embrasse pas : tu es un scélérat ; tu veux faire mourir ta **grand'maman**. M'embrasse pas ! » *Les Mains pleines d'oiseaux*, 1978, p. 13.

Attestation québécoise : « Assis à la fenêtre, à côté du petit géranium, je savourais le goût poivré du feu de bois qui caquetait dans le poêle, tandis que **grand-maman** Georgina se penchait avec application sur son repassage. » J. Pellerin, *Au pays de Pépé Moustache*, Montréal / Paris, Stanké, 1981, p. 153 (fichierTLFQ).

(f) Antilles *peinturé* adj. « peint » (Telchid 1997, 134 donne *peinturer* v. tr. « peindre »), Québec id. (dp. 1617, v. ci-dessous ; relevé par les glossairistes dp. 1908, ILQ). En créole antillais, Jourdain 1956 atteste *peinturer* « peindre » en parlant d'un bâtiment (p. 73) ou d'un tableau (p. 187) ; cf. encore *pentiré* v. tr. « peindre » (Tourneux / Barbotin 1990, 308 ; Barbotin 1995, 173 ; Ludwig *et al.* 2002, 254 ; Confiant 2007, 1068) ; le créole louisianais connaît *penturè*, *pentire*, *penture* (Valdman *et al.* 1998, 360) ; enfin, on a relevé le type à Maurice et aux Seychelles (DECOI I,3, 45). Il semble qu'on ait affaire ici à un usage qui était considéré comme neutre au 17<sup>e</sup> siècle (Richelet 1680 définit *peinturé* par « qui n'est couvert que d'une seule couleur » et Furetière 1690 par « couvert de couleur sans art particulier ») mais qui s'est retrouvé entaché d'une connotation péjorative au siècle suivant (Trévoux 1752 donne à *peinturer* le sens de « barbouiller »), v. TLF ; le verbe dans son emploi non-péjoratif apparaît pour la première fois comme ' peu us. ' dans Wailly 1784 (v. FEW 8, 430b, PICTURA I).



Attestation antillaise : « Plus près, des hommes, portant des chapeaux de paille différents de ceux des travailleurs des plantations, halaient un canot **peinturé** comme un cheval de bois. » *Et si la mer n'était pas bleue*, 1982, p. 22.

Attestation en Nouvelle-France : « Le sieur de Poutrincout ayant pris terre à ce port, voici parmi une multitude de Sauvages [...] en bon nombre, qui jouoyent de certains flageollets longs, faits comme de cannes de roseaux, **peinturés** par dessus [...]. » Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle France*, 1617, publié dans *The History of New France*, with an english translation, notes and appendices by W.L. Grant and an introduction by H.P. Biggar, Toronto, The Champlain Society, 1911, p. 558 (fichierTLFQ).

Attestation québécoise : « Elle s'arrête à l'hôtel du coin, une baraque en bois rond **peinturée** de jaune et de vert. » R. Lalonde, *Le diable en personne*, Paris, Seuil, 1989, p. 129 (fichierTLFQ).

(g) Antilles *soulier* n. m. « chaussure à semelle rigide, qui couvre le pied sans monter beaucoup plus haut que la cheville » (Telchid 1997, 165), Québec id. (Thibault 2007, 468-475); cf. encore créole antillais *soulyé* (Tourneux / Barbotin 1990, 381; Barbotin 1995, 206; Ludwig *et al.* 2002, 297), *soulié* (Confiant 2007, 1265). Le mot *chaussure* ne s'employait autrefois que comme hypéronyme; depuis env. la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, il a commencé à subir une restriction sémantique et désigne aujourd'hui, dans l'usage de France, le plus prototypique de ses représentants, celui que l'on appelait autrefois *soulier*. Cette innovation n'a pas encore atteint pleinement les français périphériques, comme nous pouvons le voir dans le tableau ci-dessous, qui situe Zobel dans l'ensemble des sources retenues dans Thibault 2007, 474 pour illustrer le rapport entre, respectivement, *soulier* et *chaussure* :

Frantext avant 1600 :	96,8/3,2
Frantext 17 <sup>e</sup> siècle :	92,5/7,5
Québétext 19 <sup>e</sup> siècle :	82,0/18,0
Frantext 19 <sup>e</sup> siècle :	81,6/18,4
Frantext 18 <sup>e</sup> siècle :	74,5/25,5
Québétext 20 <sup>e</sup> siècle :	70,3/29,7
<i>Joseph Zobel</i> :	67,7/32,3
Suistext (20 <sup>e</sup> s.) :	66,6/33,3
Frantext 20 <sup>e</sup> siècle :	55,5/44,5
CD-rom Actualité Québec :	44,7/55,3
CD-rom Le Monde (dp. 1987) :	22,3/77,7
Europresse.com 1984-1993 :	21,7/78,3

On voit que l'auteur antillais se situe entre les écrivains québécois et romands du 20<sup>e</sup> siècle; le type *soulier* domine encore largement dans sa prose (env. deux att. de *soulier* pour une de *chaussure*), alors que dans les sources françaises les plus récentes on trouve quatre fois plus d'att. de *chaussure* que de *soulier*.

Attestation antillaise : « Eugène était toujours vêtu de drill blanc, bien repassé, bien lissé, ses chaussettes strictement maintenues par un ruban élastique, ses **souliers** bien cirés ; quand il était assis à sa place, il ne se retournait jamais, ne bavardait avec personne, ne regardait que le maître, le tableau, son livre ou son cahier. » *Et si la mer n'était pas bleue*, 1982, p. 28.

Attestation ontarienne : « On noircit le **soulier**, on le polit ; on a ainsi un **soulier** propre que l'on portera surtout le dimanche... et en particulier à la danse. On ne peut marquer le rythme d'une gigue simple ou d'une danse carrée, si l'on est chaussé seulement de mocassins ! Il faut un talon et une semelle pour "accorder" sa danse à la mélodie du violoneux. » G. Lemieux, *La vie paysanne, 1860-1900*, Sudbury-Laval, 1982, p. 184 (fichierTLFQ).

#### 4.2. Régionalismes de fréquence

(a) *nu-pieds* adj., adv. « (les, aux, à) pieds nus » : pour notre sentiment linguistique de locuteur natif de franco-qubécois, *nu-pieds* domine largement dans l'usage oral spontané, alors que *(les, aux, à) pieds nus* appartient plutôt à la langue écrite, ou au français de France ; or, la lecture de Zobel donne l'impression que *nu-pieds* est plus fréquent chez lui (donnée confortée en outre par le fait que le créole antillais connaît *ni-pyé* comme équivalent, v. Tourneux / Barbotin 1990, 288 ; Ludwig *et al.* 2002, 237). Pour vérifier cette intuition, nous avons relevé les attestations de ces deux types lexicaux dans les trois corpus suivants : les citations du TLFi (en recherche intégrale) ; Québétext (consulté dans son intégralité au TLFQ) ; l'œuvre en prose de Zobel. Voici les résultats :

TLFi :	15 <i>nu-pieds</i> / 82 <i>(les, aux, à) pieds nus</i>	(15,5/84,5)
Québétext :	19 <i>nu-pieds</i> / 46 <i>(les, aux, à) pieds nus</i>	(29,7/70,8)
Zobel :	22 <i>nu-pieds</i> / 24 <i>(les, aux, à) pieds nus</i>	(47,8/52,2)

La fréquence relativement élevée de *nu-pieds* chez Zobel est donc réelle, et dépasse même de loin celle que l'on relève dans le corpus de littérature québécoise.

Attestation antillaise : « Lui, Edouard, tout comme son frère, n'allait jamais **nu-pieds** et changeait de costume deux fois par semaine. » *Et si la mer n'était pas bleue*, 1982, p. 30.

Attestation québécoise : « Dès l'âge de six ans, j'ai dû, à mon tour, prendre le chemin des écoliers. L'école se trouvait dans le rang Guérin, et heureusement qu'il ne faisait pas trop froid en septembre, car mon père n'avait pas encore assez d'argent pour m'acheter des bottes. J'y allais donc **nu-pieds** ce qui, cependant, ne provoquait aucun commentaire car je n'étais pas le seul. » J. Lemay, *Les Jérolas*, Montréal, Quebecor, 1983, p. 15 (fichierTLFQ).

(b) *orteil* n. m. « chacune des cinq extrémités du pied » : nous savons par expérience qu'au Québec la lexie *doigt de pied* ne fait pas partie de la langue courante et est franchement perçue comme appartenant au français de France, son synonyme *orteil* étant le seul employé en franco-qubécois. En

fait, *doigt(s) de pied* serait à l'origine un régionalisme nord-oriental, s'étant diffusé hors de sa sphère d'origine aussi tard qu'au 20<sup>e</sup> siècle (v. Chambon 1991 ; FEW 25, 381a, ARTICULUS, n. 32 ; Thibault 2007, 477-478). On ne s'étonnera donc pas de constater qu'il est très rare chez Zobel, qui occupe dans le tableau suivant (tiré de Thibault 2007, 478 ; proportions respectives de *orteil / doigt de pied*) la même place que les sources québécoises :

Frantext jusqu'à 1800 :	100/0
Actualité Québec :	97,8/2,2
<i>Joseph Zobel</i> :	96,4/3,6 (en valeurs absolues : 28/1)
Québétext :	95,7/4,3
Frantext 19 <sup>e</sup> siècle :	94,4/5,6
Suistext (20 <sup>e</sup> s.) :	88,2/11,8
Frantext 20 <sup>e</sup> siècle :	86,3/13,7
Europresse.com (1983-2004) :	79,4/20,6
Cédérom Le Monde (dp. 1987) :	76,3/23,7

On constate que *doigt de pied*, contrairement à *chaussure*, est loin d'avoir réussi à supplanter son concurrent et reste nettement minoritaire, même dans les sources françaises les plus récentes.

Attestation antillaise : « Exactement la pose d'un pêcheur au repos, là-bas, rêvassant sur la plage, avec ses **orteils** nus enfoncés dans le sable tiède. » *La fête à Paris*, 1953, p. 128.

Attestation québécoise : « Le sifflement du train résonna doucement dans l'air humide. Immobile sur le quai, les **orteils** recroquevillés dans mes souliers, j'essayais de prendre un air absent. » Y. Beauchemin, *Une nuit à l'hôtel*, Montréal, Québec Amérique, p. 142 (fichierTLFQ).

#### 4.3. Régionalismes négatifs

Ils constituent, bien sûr, l'autre face de la médaille. Nous ne reviendrons pas sur les cas de *chaussure*, *doigt de pied* et *marron*, puisqu'ils ont été traités ci-dessus s.v. *soulier*, *orteil* et *brun*, mais il importe de rappeler que le français de Zobel est tout autant caractérisé par la présence ou la haute fréquence de certaines lexies que par leur absence.

### 5. Conclusion

L'étude des correspondances lexicales entre l'écrit littéraire de J. Zobel et le franco-québécois nous a fourni une abondante récolte : 13 innovations semblant remonter à l'époque coloniale (dont 6 dans le seul domaine de la topographie), 10 diatopismes hérités, 11 diastratismes hérités, 7 archaïsmes et

2 régionalismes de fréquence (ces deux derniers attestant que les processus de standardisation qui agitent le français sont toujours actifs). Elle pourrait encore être enrichie par le dépouillement systématique de Telchid 1997<sup>30</sup>, et montre à l'évidence que l'approche comparative est essentielle à une meilleure compréhension de l'histoire du français « populaire véhiculaire » des 17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles que nous évoquions dans l'introduction. Cela dit, cette quarantaine d'unités lexicales ne représente qu'environ 10% de la totalité des régionalismes que nous avons relevés dans l'œuvre de Zobel ; le français des Antilles a encore de nombreuses richesses à révéler.

Paris-Sorbonne

André THIBAUT

## 6. Références bibliographiques

ALEC = Dulong, Gaston / Dulong, Bergeron, 1980. *Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines. Atlas linguistique de l'Est du Canada*, Gouvernement du Québec, Ministère des Communications en coproduction avec l'Office de la langue française, 10 vol.

Almazan, Vincent, 1977. *Les Canadiens-français du Détroit, leur parler*, Belle-Rivière (Ontario) (manuscrit dactylographié en dépôt au TLFQ).

Aub-Büscher, Gertrud, 1970. « À propos des influences du français dialectal sur un parler créole des Antilles », dans *Phonétique et linguistiques romanes. Mélanges offerts à M. Georges Straka*, Lyon / Strasbourg, 2 vol., 360-369.

<sup>30</sup> Cf. *attrape* n. f. « piège », *balancine* n. f. « balançoire », *bougresse* n. f. « femme, fille, nana », *cabaret* n. m. « plateau », *canir* v. intr. « moisir », *perdre la carte* loc. verb. « perdre le nord » (p. 34), *chaîne* n. f. « chasse d'eau », *chaque* pron. ind. « chacun », *chaudière* n. f. « marmite » (Antilles), « seau » (Québec), *compréhensible* adj. « compréhensible », *connaître* v. tr. « savoir » (Antilles et Louisiane), *à la course* loc. adj. « pressé », *cutex* n. m. « vernis à ongle », *dévierger* v. tr. « déflorer », *échafaud* n. m. « échafaudage », *ennuyant* adj. « ennuyeux, fastidieux », *estomac* n. m. « poitrine », *par exprès* loc. adv. « exprès », *être grande fille* loc. verb. « avoir ses règles », *donner du gaz* loc. verb. « rouler vite », *graine* n. f. « testicule » (Antilles), « membre viril » (Québec, v. GPFC), *grandeur* n. f. « taille », *grosseur* n. f. « corpulence », *incompréhensible* adj. « incompréhensible », *jusqu'à tant que* loc. conj. « jusqu'à ce que » (p. 103 s.v. *jusqu'à temps* [sic]), *mabe* n. m. « bille » (au Québec, *marbre*), *manquer de* + inf. « faillir », *méchant* adj. « extraordinaire », *mortalité* n. f. « décès », *noirceur* n. f. « obscurité », *bouche grande ouverte* loc. subst. f. « bouche bée », *pas... personne* loc. adv. « personne », *police* n. m./f. « policier », *prélat* n. m. « prêtre, bêche » (Antilles), « linoléum » (Québec), *quatre-chemins* n. m. « carrefour », *race* n. f. « espèce, genre », *renvoyer (son manger)* loc. verb. « vomir », *rester* v. intr. « habiter », *serrer* v. tr. « ranger », *sur* adj. « acide », *ta-l'heure* adv. « tout à l'heure », *terre* n. f. « terrain », *aller à la toilette* loc. verb. « aller aux toilettes », *venir* v. cop. « devenir », *voyage* n. m. « chargement », « aller-retour », *faire l'école* loc. verb. « enseigner » (p. 195), *la musique joue trop fort* « la musique est trop forte » (p. 199).

- Auffray, Régis, 2007. *Le petit Matao. Dictionnaire gallo-français, français-gallo*, Rennes, Rue des Scribes éditions.
- Barbotin, Maurice, 1995. *Dictionnaire du créole de Marie-Galante*, Hamburg, Helmut Buske.
- Barthélémi, Georges, 1995. *Dictionnaire pratique créole guyanais-français: précédé d'éléments grammaticaux*, Cayenne, Ibis Rouge éditions.
- BDLP-Québec = *Banque de données lexicographiques panfrancophone*, volet Québec hébergé par le Trésor de la Langue française au Québec, [www.tlq.ulaval.ca/bdpl/](http://www.tlq.ulaval.ca/bdpl/)
- Beniamino, Michel, 1996. *Le français de la Réunion. Inventaire des particularités lexicales*, Vanves, EDICEF / AUPELF.
- Bollée, Annegret, 1987. «Créole français et français nord-américain», in: H.-J. Niederehe, Lothar Wolf (éds), *Français du Canada - français de France: Actes du colloque de Trèves*, Tübingen, Niemeyer, 319-333.
- Brasseur, Patrice, 1993. *Le Parler nantais de Julien et Valentine*, Nantes, Université de Nantes.
- Brasseur, Patrice, 1996. « Changements vocaliques initiaux dans le français de Terre-Neuve », dans Lavoie 1996, 295-305.
- Brasseur, Patrice, 2001. *Dictionnaire des régionalismes du français de Terre-Neuve*, Tübingen, Niemeyer (*Canadiana Romanica* 15).
- Brasseur, Patrice / Chauveau, Jean-Paul, 1990. *Dictionnaire des régionalismes de Saint-Pierre et Miquelon*, Tübingen, Niemeyer (*Canadiana Romanica* 5).
- Breton, Raymond, 1999. *Dictionnaire caraïbe-français*, Révérend Père Raymond Breton, 1665, nouvelle édition sous la responsabilité de Marina Besada Paisa (et al.), Paris, Karthala / IRD.
- Brun, Auguste, 1931. *Le Français de Marseille. Étude de parler régional*, Marseille, Institut historique de Provence ; Marseille, Lafitte Reprints, 1978.
- Canac-Marquis, Steve / Poirier, Claude, 2005. « Origine commune des français d'Amérique du Nord: le témoignage du lexique », in: Albert Valdman, Julie Auger, Deborah Piston-Hatlen (dir.), *Le français en Amérique du Nord. État présent*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 517-538.
- Chambon, Jean-Pierre, 1991. « À propos de *gros sous* et de *doigts de pied* chez Rimbaud », in: *Parade sauvage: revue d'études rimbaldiennes*, n° 8, 9-15.
- Chaudenson, Robert, 1973. « Pour une étude comparée des créoles et parlers français d'outre-mer: Survivance et innovation », *RLiR* 37, 342-371.
- Chaudenson, Robert, 1974. *Le lexique du parler créole de la Réunion*, Paris, Champion, 2 vol. (pagination continue).
- Chauveau, Jean-Paul, 2007. « Régionalismes et littérature: les Terres-Froides (Isère) au milieu du XX<sup>e</sup> siècle d'après le roman de Michel Picard, *À pierre fendre* (2005) », in: Rézeau 2007 (études rassemblées par), 203-253.
- Colin, Jean-Paul, 1992. *Trésors des parlers comtois*, [Besançon], Éd. Cêtre.
- Confiant, Raphaël, 2007, *Dictionnaire créole martiniquais-français*, Matoury, Guyane, Ibis Rouge Éditions.
- Constantin (Aimé) et Désormaux (Joseph), 1902. *Dictionnaire savoyard*, Paris/Annecy.

- Cormier, Yves, 1999. *Dictionnaire du français acadien*, Montréal, Fides.
- Cowan, James L. / Lorenz, James, 2001. *La Marseillaise noire et autres poèmes français des Créoles de couleur de la Nouvelle-Orléans (1862-1869)*, Lyon, Editions du Cosmogone.
- DECOI I,1 = Bollée, Annegret, 2000. *Dictionnaire étymologique des créoles français de l'Océan Indien. Première Partie : Mots d'origine française A-D*, Hamburg, Helmut Buske.
- DECOI I,2 = Bollée, Annegret, 2007. *Dictionnaire étymologique des créoles français de l'Océan Indien. Première Partie : Mots d'origine française E-O*, Hamburg, Helmut Buske.
- DECOI I,3 = Bollée, Annegret, 2000. *Dictionnaire étymologique des créoles français de l'Océan Indien. Première Partie : Mots d'origine française P-Z*, Hamburg, Helmut Buske.
- DECOI II = Bollée, Annegret, 1993. *Dictionnaire étymologique des créoles français de l'Océan Indien. Deuxième Partie : Mots d'origine non-française ou inconnue*, Hamburg, Helmut Buske.
- DFQPrés 1985 = Trésor de la langue française au Québec (TLFQ). *Dictionnaire du français québécois, Description et histoire des régionalismes en usage au Québec depuis l'époque de la Nouvelle-France jusqu'à nos jours incluant un aperçu de leur extension dans les provinces canadiennes limitrophes*, Volume de présentation sous la direction de Claude Poirier, Sainte-Foy (Québec), Les Presses de l'Université Laval, 1985.
- DHFQ 1998 = Poirier, Claude (dir.), 1998. *Dictionnaire historique du français québécois : monographies lexicographiques de québécismes*, sous la dir. de Claude Poirier, Sainte-Foy (Québec), Les Presses de l'Université Laval.
- Dionne, N.-E., *Le parler populaire des Canadiens Français*, Québec, Laflamme & Proulx, 1909 (reprint 1974, Québec : Les Presses de l'Université Laval).
- Ditchy, Jay K., 1932. *Les Acadiens louisianais et leur parler*, Paris, Droz.
- Dorrance, Ward Allison, 1935. *The Survival of French in the Old District of Sainte Genevieve*, Columbia : University of Missouri (*The University of Missouri Studies*, vol. 10, n° 2).
- Dottin, Georges, 1899. *Glossaire des parlers du Bas-Maine*, Paris, Welter.
- DRF 2001 = Rézeau, Pierre (éd.), 2001. *Dictionnaire des régionalismes de France. Géographie et histoire d'un patrimoine linguistique*, Bruxelles, Duculot.
- DSR 1997 = Thibault, André. *Dictionnaire suisse romand : Particularités lexicales du français contemporain*, Genève, Zoé.
- Duc, Alain, 1990. *Les régionalismes du canton de La Mure (Isère)*, Paris, Klincksieck.
- Ducloux, Claude, 1981. *Le Bordelais tel qu'on le parle : lexique de bordeluche*, Bordeaux, Gret Onyx.
- DUF 1997 = *Dictionnaire universel francophone*, Paris, Hachette (les données québécoises proviennent du TLFQ).
- Duraffourg, Paul (et al.), 1986. *Glossaire du parler Haut-Jurassien*, Saint-Claude, Éd. des Amis du Vieux Saint-Claude.
- Emrik, Robert, 1958. « Matériaux pour servir à l'étude du français régional. Le français d'Amiens et de sa région », *Le français moderne* 26, 285-296.

- Faine, Jules, 1974. *Dictionnaire français-créole*, Montréal, Leméac.
- Fattier, Dominique, 2000. *Contribution à l'étude de la genèse d'un créole: l'Atlas linguistique d'Haïti, cartes et commentaires*, Paris, Presses Universitaires du Septentrion, 6 vol.
- fichierTLFQ: fichier lexical informatisé du Trésor de la Langue Française au Québec (TLFQ). [www.tlfq.ulaval.ca/fichier/](http://www.tlfq.ulaval.ca/fichier/)
- Fréchet, Claudine, 1995. *Le français parlé à Annonay (Ardèche)*, Paris, Klincksieck.
- Germi, Claudette / Lucci, Vincent, 1985. *Mots de Gap. Les régionalismes du français parlé dans le Gapençais*, Grenoble, Ellug.
- Godefroy, Frédéric. *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Genève-Paris, Slatkine Reprints, 1982 [reprint de l'original 1880-1902].
- Gonon, Marguerite, 1985. « Le français local parlé à Poncins en 1984 », *TraLiLi* 23/1, 138-148.
- GPFC 1930 = Société du Parler français au Canada, *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, L'Action sociale.
- Grevisse 1988 = Grevisse, Maurice, 1988. *Le Bon Usage: Grammaire française*. Douzième édition refondue par André Goosse, Paris-Gembloux, Duculot.
- Halford, Peter W., 1994. *Le français des Canadiens à la veille de la Conquête: témoignage du père Pierre Philippe Potier, S.J.*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Hazaël-Massieux, Guy, 1978. « Approche socio-linguistique de la situation de diglossie français-créole en Guadeloupe », *Langue française* 37, 106-118.
- Hazaël-Massieux, Marie-Christine, 1988. « À propos de *Chroniques des Sept Misères*: Une littérature en français régional pour les Antilles », *Etudes Créoles* XI, n° 1, 118-131.
- Hazaël-Massieux, Marie-Christine, 1989. « La littérature créole: entre l'oral et l'écrit ? », in: Ludwig 1989, 277-305.
- Hénane, René, 2004. *Glossaire des termes rares dans l'œuvre d'Aimé Césaire*, Paris, Jean Michel Place.
- Hickman, Frances Marion, 1940. *The French Speech of Jefferson Parish (thèse de maîtrise)*, Louisiana State University (Baton Rouge), X-308 p. (en dépôt au fonds TLFQ).
- Huguet, Edmond. *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, t. 1, Paris, Librairie ancienne Édouard Champion, 1925; t. 2, Librairie ancienne Honoré Champion, 1932; t. 3-7, Didier, 1946-1967.
- IFA 1983 = *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, équipe IFA, Montréal-Paris, AUPELF-A.C.C.T.
- ILQ: *Index lexicologique québécois*, fichier métalexical informatisé du Trésor de la Langue Française au Québec (TLFQ). [www.tlfq.ulaval.ca/ilq/](http://www.tlfq.ulaval.ca/ilq/)
- Jourdain, Elodie, 1956. *Le vocabulaire du parler créole de la Martinique*, Paris, Klincksieck.
- Juneau, Marcel, 1974. *Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec: Étude des documents d'archives*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

- Juneau, Marcel / Poirier, Claude, 1973. *Le livre de comptes d'un meunier québécois (fin XVII<sup>e</sup>-début XVIII<sup>e</sup> siècle). Édition avec étude linguistique*, Québec, P.U.L.
- Koch, P., 1993. « Kyenbé – Tyonbo. Wurzeln kreolischer Lexik », in : *Neue Romania* 14, 259-287.
- Larchevêque, Gérard, 2007. *Le parler rouennais. Rouen et ses environs des années 1950 à nos jours*, Fontaine-le-Bourg, Le Pucheux (l'auteur, né en 1951, rapporte le vocabulaire qu'il a entendu dans les villages ruraux ou banlieusards autour de Rouen, un français régional rural et populaire toujours en contact avec le parler dialectal encore présent dans les mémoires).
- Larchey, Lorédan, 1872. *Dictionnaire de l'argot parisien*, Paris, F. Polo, Libraire-Éditeur.
- Lavoie, Thomas / Bergeron, Gaston / Côté, Michelle, 1985. *Les parlers français de Charlevoix, du Saguenay, du Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord*, Gouvernement du Québec, Office de la langue française – Les Publications du Québec, 5 vol. (abrégé en Lavoie + numéro de la question).
- Lavoie, Thomas (éd.), 1996. *Français du Canada – Français de France. Actes du quatrième colloque international de Chicoutimi, Québec, du 21 au 24 septembre 1994*, Tübingen, Niemeyer (*Canadiana Romanica* n° 12).
- Léard, Jean-Marcel, 1995. *Grammaire québécoise d'aujourd'hui : comprendre les québécismes*, Montréal, Guérin Universitaire.
- Lepelley, René, 1993. *Dictionnaire du français régional de Normandie*, Paris, Bonneton.
- Lesigne, Hubert, 1999. *Mots du Bassigny et de la Vôge*, Langres, Dominique Guéniot.
- Lesigne, Hubert, 2001. *Mots et figures des trois Provinces (Champagne, Lorraine, Franche-Comté)*, Paris, L'Harmattan.
- Littré, Émile, 1863-1872. *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette.
- Ludwig, Ralph (dir.), 1989. *Les créoles français entre l'oral et l'écrit*, Tübingen, Gunter Narr.
- Ludwig, Ralph et al., 2002 [1990]. *Dictionnaire créole français : avec un abrégé de grammaire créole et un lexique français-créole*, s.l., Servedit/Éditions Jasor.
- Massignon, Geneviève, 1962. *Les parlers français d'Acadie. Enquête linguistique*, Paris, Klincksieck, 2 vol. (pagination continue).
- Mège, Francisque, 1861. *Souvenirs de la langue d'Auvergne : Essai sur les idiotismes du Département du Puy-de-Dôme*, Paris, Auguste Aubry Libraire-Éditeur.
- MélDeloffre = *Langue, littérature du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle : mélanges offerts à M. le Prof. Frédéric Deloffre / textes réunis par Roger Lathuillère*, Paris, SEDES, 1990.
- Michel, Jean-François, 1807. *Dictionnaire des expressions vicieuses usitées dans un grand nombre de départemens, et notamment dans la ci-devant Province de Lorraine*, Paris / Nancy, Bontoux.
- Michel, Claude, 1994. « Étude de la vitalité de quelques régionalismes du français parlé dans la région de Nancy », dans J.-P. Chambon / Claude Michel / Pierre Rézeau, *Mélanges sur les variétés du français de France, d'hier et d'aujourd'hui (I)*, Paris, Klincksieck, 69-113.
- Mondesir, Jones E., 1992. *Dictionary of St. Lucian Creole. Part 1 : Kwéyòl-English. Part 2 : English-Kwéyòl*, L. D. Carrington (Editor), Berlin, Mouton de Gruyter, Trends in Linguistics, Documentation 7.



- Mourain de Sourdeval, Charles, 2003. *Premier dictionnaire du patois de la Vendée*, éd. présentée par Pierre Rézeau, La Roche sur Yon, Centre vendéen de recherches historiques.
- Neumann, Ingrid, 1985. *Le créole de Breaux Bridge, Louisiane : Étude morphosyntaxique - textes - vocabulaire*, Hamburg, Helmut Buske.
- Neumann, Ingrid (éd.), 1987. *Textes anciens en créole louisianais*, Hamburg, Helmut Buske.
- NPR 2008 = *Le Nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Nouvelle édition du Petit Robert de Paul Robert, texte remanié et amplifié sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey. Paris, Le Robert, 2007.
- OED<sub>2</sub> = *The Oxford English Dictionary*, Second Edition, prepared by J. A. Simpson and E. S. C. Weiner. 20 vol. Oxford, Clarendon Press, 1989.
- Pierrehumbert, William, 1926. *Dictionnaire du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel, Attinger.
- Pignon, Jacques, 1960. *L'Évolution phonétique des parlers du Poitou (Vienne et Deux-Sèvres)*, Paris, Éditions d'Artrey.
- Poirier, Pascal, 1993. *Le glossaire acadien*, éd. critique établie par Pierre M. Gérin, Moncton (N.-B.), Éditions d'Acadie – Centre d'études acadiennes. Le manuscrit a été élaboré entre 1925 et 1933.
- Poirier, Claude, 1979. « Créoles à base française, français régionaux et français québécois : éclairages réciproques », *RLiR* 43, 400-425.
- Poirier, Claude (dir.), 1985, v. DFQPrés.
- Poirier, Claude, 1995. « Les variantes topolectales du lexique français. Propositions de classement à partir d'exemples québécois », in : Michel Francard / Danièle Latin, *Le régionalisme lexical*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 13-56.
- Poirier, Claude (dir.), 1998, v. DHFQ.
- Pompilus, Pradel, 1961. *La langue française en Haïti*, Paris, Institut des hautes études de l'Amérique latine.
- Pouillet, Hector / Telchid, Sylviane / Montbriand, Danièle, 1984. *Dictionnaire des expressions du créole guadeloupéen*, Fort-de-France, Hatier-Martinique.
- Puitspelu, Nizier du, 1894. *Le Littré de la Grand'Côte*, Lyon.
- Read, William A., 1931. *Louisiana-French*, Baton Rouge, Louisiana State University Press.
- Rézeau, Pierre, 1984. *Dictionnaire des régionalismes de l'Ouest, entre Loire et Gironde*, Les Sables d'Olonne, Le Cercle d'or.
- Rézeau, Pierre, 1987. « Le français du Québec à travers la presse écrite », in : H.-J. Niederehe, Lothar Wolf (éds), *Français du Canada - français de France : Actes du colloque de Trèves*, Tübingen, Niemeyer, 201-275.
- Rézeau, Pierre, avec la collaboration de Jean-Paul Chauveau, 1989. *Dictionnaire angevin et français (1746-1748) de Gabriel-Joseph Du Pineau*, éd. crit. d'après Paris, B.N., nouv. acq. fr. 22097, Paris, Klincksieck.
- Rézeau, Pierre, 1993. *Petit dictionnaire des chiffres en toutes lettres*, Paris, Seuil.

- Rézeau, Pierre, 1994a. « L'apport des français d'Amérique à l'étude de la langue française », in : Claude Poirier (dir.), *Langue, espace, société. Les variétés du français en Amérique du Nord. Actes du Colloque de Québec (1991)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 361-386.
- Rézeau, Pierre, 1994b. « Le *Dictionnaire du langage vicieux et populaire de l'habitant du Bourbonnais* (vers 1852) de Jean-Baptiste Conny : Édition critique d'après Moulins, Bibl. mun., ms. 93 », dans *Mélanges sur les variétés du français d'hier et d'aujourd'hui* (I), Paris, Klincksieck, p. 115-259.
- Rézeau, Pierre (éd.), 2001, v. DRF.
- Rézeau, Pierre (études rassemblées par), 2007. *Richesses du français et géographie linguistique*, vol. 1, Bruxelles, De Boeck & Larcier / Duculot.
- Rézeau, Pierre, 2007a. « Compléments au DRF », in : Rézeau 2007 (études rassemblées par), 417-479.
- Rézeau, Pierre / Canac-Marquis, Steve, 2005. *Journal de Vaugine de Nuisement (ca 1765) : un témoignage sur la Louisiane du XVIII<sup>e</sup> siècle*, édition critique par Steve Canac-Marquis et Pierre Rézeau, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- Rogers, David, 1977. *Dictionnaire de la langue québécoise rurale*, Montréal, VLB.
- Roques, Chantal et Gilles, 1979. « Un vocabulaire régional de Nancy », *TraLiLi* 17/1, 179-185.
- Rouffange, Robert, 1989. *Le parler paysan dans les romans de Marcel Aymé*, Dijon, Association bourguignonne de dialectologie et d'onomastique.
- Telchid, Sylviane, 1997. *Dictionnaire du français régional des Antilles. Guadeloupe, Martinique*, Paris, Bonneton.
- Thibault, André, 1996. « Québécoisismes et helvétismes : éclairages réciproques », in : Th. Lavoie (éd.) 1996, 333-376.
- Thibault 1997, v. DSR
- Thibault, André, 1999. « *Grand-maman et grand-papa en costume de bain au petit-déjeuner !* Contribution à l'histoire de quelques lexies complexes », *Cahiers de lexicologie* 75, 35-54.
- Thibault, André, 2006. « Glossairistique et littérature francophone », *RLiR* 70, 143-180.
- Thibault, André, 2007. « Banques de données textuelles, régionalismes de fréquence et régionalismes négatifs », in : *ACILPR XXIV*, vol. 1, 467-480.
- Thibault, André (à paraître). « Les régionalismes dans *Rue Cases-Nègres* de Joseph Zobel », in : André Thibault (éd.), *Richesses du français et géographie linguistique : Recherches lexicographiques sur les variétés du français en France et hors de France* (t. 2), études rassemblées et supervisées par André Thibault. À paraître chez Duculot.
- Thibault, André / Drouin, Patrick (à paraître). « Le lexique de Joseph Zobel, auteur antillais : extraction semi-automatique des particularismes lexicaux », communication présentée au XXV<sup>e</sup> Congrès International de Linguistique et de Philologies Romanes, Innsbruck, 3-8 septembre 2007.
- Tourneux, Henri / Barbotin, Maurice, 1990. *Dictionnaire pratique du créole de Guadeloupe (Marie-Galante) suivi d'un index français-créole*, Paris, Karthala / A.C.C.T.
- Tuaillon, Gaston, 1983. *Les régionalismes du français parlé à Vourey, village dauphinois*, Paris, Klincksieck.

- Valdman, Albert (dir.) et al., 1981. *Haitian Creole-English-French Dictionary*, Bloomington, Indiana University, Creole Institute, 2 vol.
- Valdman, Albert et al., 1998. *Dictionary of Louisiana Creole*, Bloomington, Indiana University Press.
- Verreault, Claude, 1981. *Étude sur la suffixation en -BLE et en -ANT en français québécois actuel*, thèse de doctorat, Université Laval, Québec, XV-397 p.
- Verrier et Onillon, 1908. *Glossaire des patois et des parlers de l'Anjou*, Angers. 2 vol.
- Vintila-Radulescu, Iona, 1970. « Français créole et français canadien », dans *Phonétique et linguistique romanes, mélanges offerts à M. Georges Straka*, Strasbourg, Société de linguistique romane, 353-359. [cite en page 358 les mots *bailler* v. tr. « donner », *hardes* n. f. pl. « vêtements [neutre] », *amarrer* v. tr. « attacher », *haler* v. tr. « tirer, hisser », *larguer* v. tr. « lâcher »
- Vurpas, Anne-Marie, 1991. *Le français parlé à Lyon vers 1750*, Édition critique et commentée des *Mots lyonnais* de G.-J. Du Pineau (d'après Paris, Bibl. Nat., nouv. acq. fr. 22097), Paris, Klincksieck.
- Vurpas, Anne-Marie, 1993. *Le parler lyonnais*, Paris, Rivages.
- Yard, Francis, 2007. *Le parler normand entre Caux, Bray et Vexin*, Fontaine-le-Bourg, Le Puceux (réimpression de l'édition de 1988 ; édition d'un manuscrit laissé par l'auteur à sa mort en 1947 sur le parler de Boissay, canton de Buchy, arr. de Rouen, Seine-Maritime).